

Réfutation des hérésies et sophismes du père Horovitz

« *Je suis très rigoureux dans mon raisonnement, je dis qu'il faut être sérieux maître Abauzit...* »

« *Excusez-moi, je suis un professionnel, pas vous dans ce domaine-là, je suis obligé de vous le dire.* »

Père Horovitz, 26 décembre 2025

« *Vous avez **la Schutzpa**, cher Monsieur Abauzit.* »

« *Vous vous rendez compte de la stupidité d'une telle prétention...* »

Père Horovitz 27 décembre 2025

« *Vous mentez, vous mentez aux gens !* »

Père Horovitz 4 janvier

« *Fichez-nous la paix ! c'est tout ce que l'on vous demande.* »

Père Horovitz 5 janvier

Dans une série interminable de vidéos qu'il me consacre, le père Horovitz a réclamé, en vue de la préparation de nos débats, que je verse au préalable l'ensemble de mes pièces.

Sur le fond, c'est une requête fort légitime. Il est normal que le contradictoire soit respecté et que chacune des parties, avant le débat, connaisse les arguments de l'autre. Mes échanges avec Matthieu Lavagna – dans lesquels celui-ci a nié l'authenticité de textes officiels de Wojtyla-Jean Paul II, inventé des citations qui n'existent pas (Hugo Hurter) ou déformé des citations authentiques – ont rappelé l'importance de ce principe.

Ceci étant, je fais remarquer au père Horovitz que dans mes interventions, qui aujourd'hui sont nombreuses, je cite en référence les textes modernistes que j'attaque ou les textes catholiques sur lesquels j'appuie mon propos.

L'argumentation du père Horovitz pour défendre le modernisme contre mes attaques est simple et se résume principalement à une attaque personnelle : « Adrien Abauzit n'est pas théologien, ni clerc, il ne comprend pas les passages du Magistère qu'il lit et multiplie les contresens ».

En raison de ces contre-sens à répétition – dont le père Horovitz n'a jamais démontré l'existence –, j'aurais donc le tort de ne pas voir l'Église dans la secte qui :

- commet l'abomination de bénir des couples homosexuels (*Fiducia Supplicans*)
- professe l'hérésie « *ex cathedra* » et pas que...
- multiplie les actes d'apostasie (adoration de Pachamama, Wojtyla-Jean Paul II embrasse le Coran ou reçoit le signe des adorateurs de Shiva, Bergoglio participe à un rite païen au Canada, procession hindoue au Vatican, etc...)

- « canonise » des non-catholiques (Grégoire de Narek, Isaac de Ninive)
- a pour « docteur de l'Église » un non-catholique (Grégoire de Narek)
- donne la communion à des divorcés-remariés (*Amoris Laetitia*)
- donne la communion à des personnes non-catholiques déclarées (le 19 octobre 2025, Prévost donne publiquement la communion à Nikol Pashinyan, monophysite)
- donne la communion aux Nestoriens (Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne d'Orient, 20 juillet 2001)¹
- autorise ses fidèles à communier dans le culte de la secte nestorienne (Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne d'Orient, 20 juillet 2001)
- pratique l'incinération, que l'Église a toujours condamnée (« code de droit canon » moderniste de 1983, Can. 1176 § 3.)
- préconise l'éducation sexuelle (*Amoris Laetitia*, 280, 281), que l'Église a toujours condamnée (*Divini Illius Magistri*)
- considère valide une messe qui n'a pas de parole de consécration (Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne d'Orient, 20 juillet 2001)
- retire à la Très-Sainte Vierge ses titres (*Mater Populi Fidelis*)
- a « institué » un nouveau « sacrement », pris chez les Pentecôtistes, le « Baptême dans l'Esprit-Saint »

Il serait bon que mon contradicteur s'explique sur tout cela.

Le propos du père Horovitz aurait pu faire mouche si je lui avais opposé des opinions théologiques personnelles ou s'il avait démontré que je fais des contre-sens au sujet des textes magistériels que je cite. Or, je ne lui ai opposé aucune opinion théologique personnelle, me fondant principalement, presque exclusivement, sur le Magistère de l'Église. À cette heure, démonstration n'a jamais été faite que je donne à un texte magistériel un sens qui n'était pas le sien. L'erreur étant humaine, il n'est pas impossible que cela arrive, mais mes contradicteurs pour le moment ne l'ont pas établi. Le sens des textes magistériels que j'oppose étant obvie, l'argumentation de la partie adverse revient à prendre pour un imbécile, non seulement ma personne, mais aussi toutes celles qui sont amenées à lire les textes en question. Si le procédé est désagréable, il est néanmoins révélateur d'un terrible aveu d'impuissance, car si nos contradicteurs pouvaient nous mettre en difficulté sur le fond, il se garderait bien de faire des attaques personnelles.

L'« argumentation » du père Horovitz prête d'autant plus à sourire que nous aurons l'occasion d'observer qu'il fait lui-même des contre-sens énormes sur des textes pourtant parfaitement clairs (*Pastor Aeternus, Unigenitus*). Autrement dit, l'arroseur va se faire lourdement arroser.

Sur le devoir des catholiques laïcs dans la défendre de la foi

Le père Horovitz me fait grief de défendre la foi catholique et estime qu'en ma qualité de laïque, je devrais me taire. Il exprime ainsi son rejet de l'enseignement de l'Église, qui fait un devoir aux laïques de défendre la foi et le Magistère.

¹ « 1. En cas de besoin, les **fidèles assyriens peuvent participer à une célébration chaldéenne de la Sainte Eucharistie** et recevoir la Sainte Communion. De même, les **fidèles chaldéens pour qui il est physiquement ou moralement impossible de s'approcher d'un ministre catholique, peuvent participer à une célébration assyrienne de la Sainte Eucharistie** et recevoir la Sainte Communion. »

Écoutons d'abord Saint Pie X, dans son encyclique *Singulari Quadam Caritate* du 24 septembre 1912 :

« Aussi, tout d'abord, Nous proclamons hautement que le devoir de tous les catholiques – devoir qu'il faut remplir religieusement et inviolablement dans toutes les circonstances tant de la vie privée que de la vie sociale et publique – est de garder fermement et de professer sans timidité les principes de la vérité chrétienne, enseignés par le magistère de l'Église catholique... »

Dans sa lettre encyclique, *Sapientiae Christianae*, du 10 janvier 1890, Léon XIII exhorte les laïques à contribuer à la propagation de la doctrine catholique, insistant bien pour dire qu'**« on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat »**. En conclusion de quoi chacun doit **« répandre la foi catholique [...] et la prêcher par la profession publique »**.

Lisons le pape :

« Dans ce déluge universel d'opinions, c'est la mission de l'Église de protéger la vérité et d'arracher l'erreur des âmes, et cette mission, elle la doit remplir saintement et toujours, car à sa garde ont été confiés l'honneur de Dieu et le salut des hommes. Mais, quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais, comme le dit saint Thomas : “ Chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires ”.

Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la vérité de sa croyance. Dans les deux cas, une telle conduite est honteuse et elle fait injure à Dieu ; elle est incompatible avec le salut de chacun et avec le salut de tous ; elle n'est avantageuse qu'aux seuls ennemis de la foi ; car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons. »

« Les premières applications de ce devoir consistent à professer ouvertement et avec courage la doctrine catholique, et à la propager autant que chacun le peut faire. En effet, on l'a dit souvent et avec beaucoup de vérité, rien n'est plus préjudiciable à la sagesse chrétienne que de n'être pas connue. Mise en lumière, elle a par elle-même assez de force pour triompher de l'erreur. Dès qu'elle est saisie par une âme simple et libre de préjugés, elle a aussitôt pour elle l'assentiment de la saine raison. Assurément, la foi, comme vertu, est un don précieux de la grâce et de la bonté divine ; toutefois, les objets auxquels la foi doit s'appliquer ne peuvent guère être connus que par la prédication : Comment croiront-ils à celui qu'ils n'ont pas entendu ? Comment entendront-ils si personne ne leur prêche ?... La foi vient donc de l'audition, et l'audition par la prédication de la parole du Christ. Or, puisque la foi est indispensable au salut, il s'ensuit nécessairement que la parole du Christ doit être prêchée. De droit divin, la charge de prêcher, c'est-à-dire d'enseigner, appartient aux docteurs, c'est-à-dire aux évêques que l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Église de Dieu. Elle appartient par-dessus tout au Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ, préposé avec une puissance souveraine à l'Église universelle et Maître de la foi et des mœurs. Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles.

Toutes les fois que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent aisément, non, certes, s'arroger la mission des docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, et être, pour ainsi dire, l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération privée a été jugée par les Pères du Concile du Vatican tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité à la réclamer. “Tous les chrétiens fidèles, disent-ils, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions par

les entrailles de Jésus-Christ et nous leur ordonnons, en vertu de l'autorité de ce même Dieu Sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour éloigner ces horreurs et les éliminer de la sainte Église". Que chacun donc se souviennne qu'il peut et qu'il doit répandre la foi catholique par l'autorité de l'exemple, et la prêcher par la profession publique et constante des obligations qu'elle impose. Ainsi, dans les devoirs qui nous lient à Dieu et à l'Église, une grande place revient au zèle avec lequel chacun doit travailler, dans la mesure du possible, à propager la foi chrétienne et à repousser les erreurs. »

Refusant d'être l'« homme sans caractère » dénoncé par Léon XIII, je ne fais rien d'autre que ce qu'il demande aux catholiques laïcs.

Les méthodes du père Horovitz

Incapable d'opposer des textes du Magistère de l'Église allant dans son sens, le père Horovitz se constitue une argumentation :

- En niant le réel, pourtant criant.
- En faisant des contre-sens grossiers sur plusieurs textes du Magistère.
- En étant pertinace dans son rejet du dogme, principalement dans ce qui relève de l'infaillibilité pontificale.
- En ayant recours à des inventions pures et simples, sorties droit de son chapeau.

Négation ou ignorance du réel

À l'écoute du père Horovitz, j'ai été frappé du fait que de toute évidence, il semble totalement désinformé concernant les événements qui ont trait à sa structure religieuse. Ainsi, le père Horovitz ignore que :

- par des enseignements et déclarations, les faux papes modernistes professent le salut universel. Nous parlons tant de textes doctrinaux (*Gaudium et Spes*, *Redemptor Hominis*, *Redemptoris Missio*), que d'interventions médiatiques retentissantes. Aussi, le père Horovitz n'en tient pas compte et semble croire que je les invente.
- que l'hérétique monophysite Grégoire de Narek et l'hérétique nestorien Isaac de Ninive, ont été « canonisés », respectivement par Wojtyla-Jean Paul II et Bergoglio.
- que l'hérétique monophysite Grégoire de Narek été fait « docteur de l'Église » par Bergoglio.
- que l'adoration de la Pachamama, qu'il réduit à un « acte privé », a été faite dans un contexte public, protocolaire et officiel.
- que la peine de mort, selon sa propre « église », est une question qui relève du Magistère.
- que Bergoglio a fait insérer dans le « Catéchisme de l'Église catholique » (art. 2267), la condamnation de la peine de mort, approuvée par l'Église pendant deux millénaires.
- qu'*Amoris Laetitia* promet l'éducation sexuelle.

- que dans *Amoris Laetitia* la secte moderniste donne accès à la communion aux divorcés remariés (« *Les divorcés remariés n'ont pas accès à la communion* », nous dit le PH).
- que la pseudo-messe Paul VI a modifié les paroles de la Consécration.
- que dom Botte et le père Lécuyer ont joué un rôle matriciel dans l'invention du rite de consécration épiscopale montinien.
- que les faux papes Bergoglio et Prévost ont reconnu bâtir une nouvelle « église ».

Contre-sens

À plusieurs reprises, le père Horovitz fait des contre-sens grossiers de textes pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. Ne lui prêtant aucune intention mauvaise, je ne pense pas qu'il agisse ainsi délibérément. De toute évidence, un biais moderniste et anticatholique (entendez, antisédévacantiste), lui fait comprendre le Magistère de travers.

Ainsi nous verrons que le père Horovitz fait un contre-sens :

- Sur la condamnation du jansénisme par Alexandre VIII dans l'*Unigenitus*, auquel il prête d'enseigner que « *quelqu'un qui n'est pas catholique et qui n'est pas baptisé peut faire son salut.* » On ne trouve nulle trace de cela dans la bulle.
- Sur *Pastor Aeternus*, constitution dogmatique de Vatican I, où il comprend qu'il existerait deux infaillibilités, celle du pape et celle de l'Église, dont les champs seraient différents.
- Sur l'enseignement du cardinal Billot, à qui il fait dire que le pape, en tant que personne privée, peut errer dans la foi... alors que le cardinal écrit précisément le contraire.
- Sur le quatrième concile de Latran, à qui il fait dire que la vacance du Siège n'est pas possible après trois mois... alors que le concile ne parle pas du Siège pontifical.
- Sur *Pastor Aeternus*, à nouveau. Le père Horovitz confond la perpétuité du Siège et de sa primauté, avec l'occupation perpétuelle du Siège...

Pertinacité

C'est avec tristesse que j'observe, et que le lecteur constatera aussi, que le père Horovitz s'acharne à contredire des passages du Magistère que je lui oppose et qu'il a sous les yeux. Pourquoi chercher ainsi à démontrer que les papes se sont trompés ?

Je pense en particulier :

- Aux multiples interventions magistérielles de Pie XI sur l'infaillibilité des canonisations.
- À la facilité d'accès du Magistère de l'Église, exprimée par Pie XI dans *Mortalium Animos*.
- À l'infaillibilité du Magistère ordinaire, rappelée notamment par Pie XII dans *Humani Generis*.

Inventions

Pour forger son propos, le père Horovitz a recours à des inventions pures et simples, du reste peu crédibles, dont nous espérons qu'il les rétractera :

- Il invente l'idée selon laquelle Pie XII aurait inséré le culte des morts de Confucius dans la liturgie.
- Il invente des enseignements à Alexandre VIII, selon lequel on trouverait le salut hors de l'Église.
- Il invente que Saint-Pie X aurait dispensé l'épiscopat allemand du serment antimoderniste.
- Il invente que Montini-Paul VI aurait accordé une dérogation au padre Pio pour qu'il n'ait pas à célébrer le *Novus Ordo*... dont l'entrée est en vigueur est postérieur à la mort du padre Pio.

Il est temps d'examiner tout cela plus en détails.

Vidéo 1 : Réponse aux arguments sédévacantistes de maître Abauzit 1

Un sophisme maladroit sur les catholiques orientaux

*« Que faites-vous de l'église orientale, qui a un code de droit canon propre, **qui a une doctrine propre**, est-ce que vous avez la prétention de dire que les catholiques orientaux, qui n'ont pas le sédévacantisme comme doctrine, sont-ils eux aussi en dehors de la foi catholique ? Simple question. » (6'30)*

Je réponds ceci : les catholiques orientaux ont peut-être des rites différents, mais ils ont la même doctrine, car la même foi, que les catholiques de l'Église latine, autrement, ils ne seraient pas catholiques. L'affirmation du père Horovitz est bien hasardeuse.

Le sédévacantisme étant une conclusion factuelle tirée de l'application de la foi à la situation actuelle, au for externe, il n'est pas possible d'être catholique sans faire le constat de la vacance du Siège. Ne pas faire le constat de la vacance du Siège est aujourd'hui synonyme de négation de dogmes. On ne peut du reste être catholique en appartenant à une fausse église qui pratique un faux culte.

Sur l'enseignement de la naturalisation de la grâce sanctifiante dans la religion moderniste

Le père Horovitz s'insurge contre mon propos selon lequel la secte moderniste enseigne que la grâce sanctifiante fait partie de la nature humaine et qu'elle ne peut pas en conséquence être perdue.

Au préalable, nous rappellerons que Saint Pie X, dans *Pascendi Dominici Gregis*, fait remarquer que les modernistes ne craignent pas d'adopter un double discours pour les besoins de leur cause :

*« Ce qui jettera plus de jour encore sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite, qui y est pleinement conséquente. À les entendre, à les lire, **on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes**, qu'ils sont oscillants et incertains. [...]. Telle page de leur*

ouvrage pourrait être signée par un catholique : tournez la page, vous croyez lire un rationaliste. »

Pour tromper leur prochain, ***les modernistes n'hésitent pas soutenir à la fois la thèse et l'antithèse***. La thèse permet de propager le modernisme, l'antithèse, permet de calmer les esprits de bonne volonté qui commencent à se poser des questions.

J'affirme que la thèse des modernistes est que la grâce sanctifiante est naturelle et qu'elle est la cause du salut universel. Je l'affirme car c'est ce qui est « Magistériellement » enseigné, « *ex cathedra* », dans *Gaudium et Spes*, constitution pastorale du conciliabule Vatican II, et pas que. C'est également ce qui est professé à la face du monde, tandis que l'antithèse, reprenant l'enseignement catholique sur la question, n'est enseigné que dans des textes qui n'ont aucune visibilité médiatique et qui sont le plus souvent ignorés des fidèles.

Le père Horovitz ironise : « *Donc Jean Paul II contredit Jean Paul II en fin de compte* » (16'58)

C'est en effet la méthode moderniste pour tromper. Que le père Horovitz se rassure, le cap donné reste unique, et c'est celui du salut universel.

J'étaye mon propos.

Les Saintes Écritures font mention de la grâce sanctifiante dans la deuxième épître de Saint Pierre (1,4) : « *De la sorte nous sont accordés les dons promis, si précieux et si grands, pour que, par eux, vous deveniez participants de la nature divine, et que vous échappiez à la dégradation produite dans le monde par la convoitise.* »

La grâce sanctifiante peut être signifiée par la formule d'état de grâce, de participation à la vie divine ou de ressemblance de Dieu.

Le péché originel fit perdre cette participation à la vie divine : « *Pourtant, après la chute désastreuse d'Adam, toute la famille humaine, souillée par la faute originelle, perdit la participation de la nature divine.* »²

Les catholiques en état de grâce sont les « membres vivants » de l'Église : « *Et aujourd'hui encore Nous répétons avec une gravité profonde : il ne suffit pas de faire partie de l'Église du Christ. Il faut encore être un membre vivant de cette Église, en esprit et en vérité. Et ne le sont que ceux qui se maintiennent en état de grâce et vivent continuellement en présence de Dieu, dans l'innocence ou dans une sincère et effective pénitence.* »³

Pour être en état de grâce, il faut n'avoir aucun péché mortel sur la conscience.

Gaudium et Spes (22, al.2) enseigne que le péché originel n'a pas fait perdre la grâce sanctifiante à l'homme, mais qu'il l'a simplement « altérée » (ou « déformée » selon d'autres traductions), étant rappelé que la notion de « ressemblance divine » est un signifiant de l'état de grâce :

« *“Image du Dieu invisible ” (Col 1, 15), il est l'Homme parfait qui a restauré dans la descendance d'Adam la ressemblance divine, altérée dès le premier péché.* »

² *Mystici Corporis Christi*, lettre encyclique de Pie XII, 29 juin 1943.

³ *Mit Brennender Sorge*, lettre encyclique du pape Pie XI, 10 mars 1937.

Si la grâce sanctifiante est simplement « altérée » ou « déformée », alors, elle est toujours possédée par l'homme.

Le théologien « conciliaire » Johaness Dormann, auteur d'ouvrages passionnants sur Wojtyla-Jean Paul II, fait remarquer que l'abbé Joseph Ratzinger, futur Benoît XVI, avait relevé lui-même cette hérésie dans un article de 1968 :

« L'abbé Joseph Ratzinger a mis le doigt sur cette plaie dans son commentaire de ce texte conciliaire (1968). En voici un passage :

*“ L'emploi de la notion de similitudo pour exprimer ici la restauration de la ressemblance divine dans l'homme pécheur, aurait pu sembler un écho de saint Irénée, qui en distinguant imago et similitudo a frayé le chemin à la différence que l'on a faite plus tard entre image 'naturelle' et 'surnaturelle' de Dieu. **Mais parler d'une similitudo c'est seulement deformatata, alors que d'après l'enseignement classique la similitudo a été perdue et l'imago seulement détériorée, laisse une impression particulière. À cette façon de parler que l'on devrait qualifier d'inexacte au regard du langage de l'École, il est aisé de voir combien peu le Concile a voulu suivre dans ces détails techniques la méthode scolastique et comme il a eu à cœur d'exprimer en dehors d'elle les vérités communes et fondamentales ”** (LThK, 14, p. 350).*

Ajoutons à ce commentaire de l'abbé Ratzinger que l'inexactitude qui est en cause dans la distinction entre imago et similitudo Dei, ne l'est pas au regard du langage de l'École mais bien au regard d'un dogme fondamental de l'Église, base de toute la doctrine catholique sur la rédemption : c'est la nécessité radicale de la rédemption, dont témoigne la Bible, pour l'homme souillé par le péché originel et que le Concile de Trente a clairement définie avec ses implications dans le dogme du péché originel (Dz 787-810 ; 811-843) »⁴.

Dans sa pseudo-encyclique *Redemptor Homonis* (13.), Wojtyla professe, sans la moindre ambiguïté possible, que les « quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète » de l'époque – et non les seuls catholiques dont la conscience est pure de péché mortel –, sont en état de grâce. Ainsi :

- « la ressemblance avec Dieu lui-même » demeure dans l'homme.
- tous les hommes sont participants en Jésus-Christ.

Lisons ces paroles criminelles contre les âmes :

« L'objet de cette profonde attention est l'homme dans sa réalité humaine unique et impossible à répéter, dans laquelle demeure intacte l'image et la ressemblance avec Dieu lui-même. C'est ce qu'indique précisément le Concile lorsque, en parlant de cette ressemblance, il rappelle que “ l'homme est la seule créature sur terre que Dieu ait voulue pour elle-même ”. L'homme, tel qu'il est “ voulu ” par Dieu, “ choisi ” par Lui de toute éternité, appelé, destiné à la grâce et à la gloire : voilà ce qu'est “ tout ” homme, l'homme “ le plus concret ”, “ le plus réel ” ; c'est cela, l'homme dans toute la plénitude du mystère dont il est devenu participant en Jésus-Christ et dont devient participant chacun des quatre milliards d'hommes vivant sur notre planète, dès l'instant de sa conception près du cœur de sa mère. »

Wojtyla nous le certifie : nul besoin d'être catholique et de n'avoir aucun péché mortel sur la conscience pour avoir la ressemblance de Dieu, pour participer à la divine (pléonasme). Chaque

⁴ *L'étrange théologie de Jean Paul II*, Johaness Dorman, éditions Fideliter (1992), p.105.

être humain sur cette terre est en état de grâce, car, selon la religion moderniste, la grâce sanctifiante n'avait pas été perdue par le péché originel, mais simplement altérée/déformée.

La voie vers le salut universel est tracée.

En conséquence de l'absence de perte de grâce sanctifiante, la secte moderniste enseigne « magistériellement », « *ex cathedra* », que chaque homme est uni à Notre-Seigneur Jésus-Christ :

– « *Car, par son incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme* »⁵.

– « *Il s'agit de chaque homme, parce que chacun a été inclus dans le mystère de la Rédemption, et Jésus-Christ s'est uni à chacun, pour toujours, à travers ce mystère.* »⁶

Wojtyla-Jean Paul II poursuit en enseignant « magistériellement », donc « infailliblement », que cette union du Christ avec tout homme est le fondement du salut universel :

« *L'événement de la Rédemption **est le fondement du salut de tous**, "parce que chacun a été inclus dans le mystère de la Rédemption, et Jésus Christ s'est uni à chacun, pour toujours, à travers ce mystère".* »⁷

Le « *salut de tous* »... Tout le monde est sauvé. C'est on ne peut plus clair. Mais au cas où certains n'auraient pas compris, Wojtyla a bien insisté, dans un message adressé au continent asiatique, pour enseigner que chaque être humain « participe à la divine », ce qui est un signifiant de l'état de grâce. En conséquence de quoi, tous les hommes sont sauvés (« *héritiers de la vie éternelle* ») :

« *Dans l'Esprit Saint, **chaque individu et tous les peuples sont devenus, par la Croix et la Résurrection du Christ, enfants de Dieu, participants de la nature divine et héritiers de la vie éternelle.** Tous sont rachetés et appelés à partager la gloire en Jésus-Christ, sans aucune distinction de langue, de race, de nation ou de culture* »⁸.

Le 15 septembre 2021, Bergoglio fait encore moins dans le détail en déclarant devant les médias du monde entier : « *Le Seigneur est bon. **Il sauvera tout le monde.** Ça il ne faut pas le dire trop fort* »⁹.

Nos contradicteurs nous diront que, répondant à une question dans une conférence de presse, Bergoglio n'engageait pas son « infaillibilité » dans ce cadre. Certes, mais cela n'empêche pas d'observer que *face au monde, le faux pape moderniste professe le salut universel, soit une religion qui n'est pas le catholicisme*. Sans d'ailleurs que cela ne suscite la moindre réaction dans sa hiérarchie...

Seule une mauvaise foi insondable ou un aveuglement partisan peuvent permettre de nier que la secte moderniste enseigne le salut universel en raison de la naturalisation de la grâce sanctifiante. Il suffit de lire ses textes pour en acquérir la certitude.

Pour nier l'évidence, le père Horovtiz se rattache à l'antithèse, qui est en contradiction avec l'enseignement « magistériel » moderniste, et cite le « Catéchisme de l'Église catholique » (en

⁵ *Gaudium et Spes*, 22.

⁶ *Redemptor Hominis*, 13, al.2.

⁷ *Redemptoris Missio*, 4.

⁸ Message à l'Asie, 21 février 1981.

⁹ Conférence de presse dans l'avion de retour de son voyage en Slovaquie le 15 septembre 2021.

réalité, de la secte moderniste), promulgué par Wojtyla-Jean Paul II en 1992, qui, en effet, reprend l'enseignement de l'Église sur la grâce sanctifiante.

Autrement dit, le père Horovitz se rattache à un article de catéchisme *pour faire comme si n'existaient pas les textes d'un « concile », de plusieurs encycliques, ainsi que faisons de citations de personnes qu'il tient pour être pape*. Cécité volontaire ?

En résumé, il est incontestable que la secte moderniste professe le salut universel, bien qu'elle ait ménagé une antithèse contradictoire, pour rassurer et tromper les modernistes conservateurs de bonne volonté.

On peut ignorer l'existence de la thèse. Mais une fois que cette existence est rappelée, il n'est pas honnête, donc pas catholique, de faire comme si elle n'existait pas.

J'attends une réponse du père Horovitz concernant les textes modernistes que je lui oppose.

Sur une hérésie aberrante de Wojtyla

Le père Horovitz réagit à ma citation de Wojtyla (vers 20'30), dans laquelle il professe une hérésie absurde et grossière, selon laquelle, la fermeté de croyance dans une fausse religion (des « *membres de religions non chrétiennes* »)... serait un effet du Saint-Esprit ! En d'autres termes, adhérer à une religion qui damne serait un effet de Dieu... On frémit de l'écrire. On remarquera que Wojtyla ne fait pas ici allusion à des personnes en état d'ignorance invincible, mais bien à des personnes ayant une « *fermeté de croyance* » non-chrétienne. Les intéressés n'observent donc pas la loi naturelle, condition indispensable pour être sauvé en état d'ignorance invincible, nous enseigne Pie IX dans *Quanto Conficiamur Moerore*, lettre encyclique aux cardinaux et évêques d'Italie, du 10 août 1863 :

« Nous devons rappeler de nouveau et blâmer l'erreur considérable où sont malheureusement tombés quelques catholiques. **Ils croient en effet qu'on peut parvenir à l'éternelle vie en vivant dans l'erreur, dans l'éloignement de la vraie foi et de l'unité catholique.** Cela est péremptoirement contraire à la vraie foi et de l'unité catholique. **Nous le savons et vous le savez, ceux [1]qui ignorent invinciblement notre religion saine, [2]qui observent avec soin la loi naturelle et ses préceptes, gravés par Dieu dans le cœur de tous, [3]qui sont disposés à obéir au Seigneur, et [4]qui mènent une vie honorable et juste, peuvent, avec l'aide de la lumière et de la grâce divine, acquérir la vie éternelle ;** car Dieu voit parfaitement, il scrute, il connaît les esprits, les âmes, les pensées, les habitudes de tous, et dans sa bonté suprême, dans son infinie clément, **il ne permet point qu'on souffre les châtiments éternels sans être coupable de quelque faute volontaire.** Mais nous connaissons parfaitement aussi ce dogme catholique : **qu'en dehors de l'Église on ne peut se sauver, qu'il est impossible d'obtenir le salut éternel en se montrant rebelle à l'autorité et aux décisions de cette Église, en demeurant opiniâtrement séparé de son unité et de la communion du Pontife romain, successeur de Pierre, à qui a été confiée par le Sauveur la garde de la vigne.** »

Lisons maintenant la citation du « magistère » wojtylien incriminée :

« N'arrive-t-il pas parfois que **la fermeté de la croyance des membres des religions non chrétiennes – effet elle aussi de l'Esprit de vérité opérant au-delà des frontières visibles du Corps mystique** – devrait faire honte aux chrétiens, si souvent portés à douter des vérités révélées par Dieu et annoncées par l'Église, si enclins à laisser se relâcher les principes de la morale et à ouvrir les portes à une morale permissive ? »¹⁰

¹⁰ *Redemptor Hominis*, 6, al. 3.

Le père Horovitz réclame la référence de mon propos. Il la possède désormais, j'attends sa réplique avec impatience.

Dans la vidéo, mon contradicteur se risque à dire ceci (23'32) :

« Vous dites qu'il dit que c'est par l'Esprit-Saint que dans d'autres religions on conserve la fermeté de la foi. Ce n'est pas contraire à ce que dit l'Église catholique. Ici je vous renverrai à la grande distinction que fait Alexandre VIII dans la condamnation du jansénisme dans lequel il explique que quelqu'un qui n'est pas catholique et qui n'est pas baptisé peut faire son salut. »

Selon mon contradicteur, la foi se « conserve » dans les fausses religions... Ceci est faux : seule l'Église professe la foi.

Par ailleurs, l'assertion selon laquelle, dans la bulle *Unigenitus* (qui condamne le jansénisme), Alexandre VIII enseignerait que « *quelqu'un qui n'est pas catholique et qui n'est pas baptisé peut faire son salut* », **est une pure invention** du père Horovitz. Ce type de procédé est inadmissible.

Jamais l'Église n'a enseigné qu'un non-catholique pouvait faire son salut.

Le père Horovitz semble vouloir soutenir que Wojtyła fait ici mention des personnes qui se sauvent en état d'ignorance invincible. Mais cela est totalement faux. D'abord, pour la raison développée *supra*. Ensuite, parce qu'une personne en état d'ignorance invincible est catholique, bien qu'au for externe, elle apparaisse comme appartenant à une autre religion.

Or, dans la citation en question, Wojtyła oppose les non-chrétiens aux « **chrétiens**, si souvent portés à douter des vérités révélées ... ». Nous voyons bien que Wojtyła ne parle absolument pas de catholiques et que, tout au contraire, il oppose aux catholiques les non-chrétiens dont il loue la « *fermeté de croyance* ». Il ne fait pas ici mention de l'ignorance invincible. **Le père Horovitz fait un contre-sens grossier d'un texte pourtant parfaitement obvie.**

À l'issue de cette vidéo, le père Horovitz a été incapable de donner une justification catholique aux hérésies modernistes de sa secte. Il a été incapable de prouver une continuité doctrinale entre la religion moderniste post-Vatican II et la religion catholique. Et il a démontré que pour opposer une façade d'argumentation, il faisait dire – je l'espère involontairement – à des textes ce qu'ils ne disent nullement.

Il en faudra plus pour nous faire croire que la secte qui bénit les couples homosexuels est l'Église catholique.

Vidéo 2 : Réponse aux arguments sédévacantistes de maître Abauzit 2

Sur l'infailibilité des canonisations et sa négation par le père Horovitz

Le père Horovitz multiplie les déclarations hasardeuses sur un sujet pourtant tranché par le Magistère : « *Maître Abauzit semble dire que la canonisation fait partie à plein de l'infailibilité* » (2'27), « **Donc, quand Monsieur Abauzit nous parle d'une infailibilité, il se trompe. C'est une quasi-infailibilité** » (6'58), « *Comme monsieur Abauzit ne connaît pas la théologie, il ne peut pas connaître ses nuances.* » (9'12), « *Cela ne relève pas de l'infailibilité à plein.* » (10'01), « *Peut-être que la remise en cause des procédures peut annuler les canonisations.* » (10'36)

J'oppose depuis plusieurs années déjà au père Horovitz que les canonisations sont infaillibles, ayant relevé que celui-ci niait leur infaillibilité. Mon propos est hors de doute tant la papauté a veillé à être clair sur cette question. Nous allons voir que le père Horovitz me fait grief d'adhérer à l'enseignement de l'Église.

Pie XI enseigne qu'une canonisation est une « sentence infaillible », prononcée « *ex cathedra* », relevant de l'« *irriformable magistère* », c'est-à-dire du Magistère extraordinaire. Autrement dit, les canonisations sont des définitions dogmatiques.

Lisons Pie XI :

– « Nous, après avoir imploré de nouveau et avec plus de ferveur les lumières d'en haut, avons, en qualité de Chef suprême de l'Église catholique, prononcé l'**infaillible sentence en ces termes** [...] **Nous décrétons et Nous définissons** saint le bienheureux André-Hubert Fournet et Nous l'inscrivons au catalogue des saints. »

Inclita Pictavorum, lettres décrétales, 4 juin 1933

– « Nous avons rendu **une sentence infaillible** dans les termes suivants [...] Nous déclarons et **définissons** que la bienheureuse Marie-Bernard Soubirous est Sainte et Nous l'inscrivons dans le catalogue des Saints [...] Une fois la formule de canonisation solennellement prononcée **ex cathedra**, [...] Nous avons ordonné qu'il en fut dressé acte par les protonotaires apostoliques pour en perpétuer la mémoire. »

Quidquid Immaculae, lettres décrétales, 8 décembre 1933

– « Avant de prononcer la sentence de **Notre irriformable magistère** [...] Nous avons décidé et déclarons que la bienheureuse Louise de Marillac, veuve Le Gras, est sainte et que Nous l'inscrivons au catalogue des saints. »

Misericordiarum, lettres décrétales, 11 mars 1934

– « Si quelqu'un osait altérer Nos présentes Lettres qui définissent, décrètent, imposent et expriment Notre volonté, ou encore, par une téméraire audace, y contrevenir ou y porter atteinte, **que celui-là sache qu'il encourra la colère du Dieu tout-puissant et celle des saints apôtres Pierre et Paul.** »

Quidquid Immaculae, lettres décrétales, 8 décembre 1933

Les canonisations sont infaillibles. Le nier revient à rejeter la foi. Le père Horovitz, après avoir lu cela, maintient-il son propos suivant « *Donc, quand Monsieur Abauzit nous parle d'une infaillibilité, il se trompe. C'est une quasi-infaillibilité.* » ? La réponse est positive, puisqu'à plusieurs reprises, depuis près de cinq ans, je lui ai opposé ces citations et jamais il n'a changé de position, toujours, il les a rejetées.

Le père Horovitz cite des textes de théologiens qui relativisent l'autorité des canonisations. Il se rassure donc, dans sa négation du Magistère, en citant des théologiens qui, ne bénéficiant pas des ultimes éclairages de Pie XI, professent le faux ou l'imprécis au sujet des canonisations. Mon contradicteur ne trompera pas les personnes tenues au fait de l'enseignement de l'Église.

L'erreur du père Horovitz nous confirme la nécessité d'en référer, à chaque fois que cela est possible, au Magistère infaillible de l'Église, dont l'autorité est supérieure à celle des théologiens, qui est faillible.

Le PH ne s'avoue pas vaincu : « *Reste à prouver que des hérétiques ont été canonisés* » (3'45)

Le fait n'est pas contestable.

Rappelons que pour être saint, il faut avoir exercé notamment l'héroïcité de la vertu de foi. En conséquence, un hérétique – qui par définition n'a pas la foi – ne peut pas être saint.

Mais cela ne trouble pas la secte moderniste, qui a « canonisé » deux hérétiques, qui n'ont jamais été catholiques : le monophysite Grégoire de Narek et le nestorien Isaac de Ninive. Ceci n'est pas le fait du hasard : tous deux ont professé le salut universel.

Ces « canonisations » s'inscrivent dans l'hérésie professée par Wojtyla dans sa pseudo-encyclique *Ut unum sit*, dans laquelle il a le culot de dire qu'il y a des saints dans les sectes schismatiques orientales :

« la communion encore imparfaite de nos communautés est en vérité solidement soudée par la pleine communion des saints, c'est-à-dire de ceux qui, au terme d'une existence fidèle à la grâce, sont dans la communion du Christ glorieux. Ces saints proviennent de toutes les Églises et Communautés ecclésiales qui leur ont ouvert l'entrée dans la communion du salut. »

Plus comique, le père Horovitz m'interpelle : « *il faudrait que Maître Abauzit nous montre un docteur de l'Église hérétique* » (4'17).

Je rassure le père Horovitz : aucun docteur de l'Église n'est hérétique. En revanche, la secte moderniste, par la volonté de Bergoglio, a fait de l'hérétique Grégoire de Narek un « docteur de l'Église ». Ainsi, une personne n'ayant jamais été catholique est censée être prise comme référence doctrinale par les catholiques... C'est absurde. Mais les modernistes n'ont aucune limite et nous avons déjà démontré qu'ils ne s'embarrassaient pas de cohérence lorsque leur cause l'exige.

Sur les actes d'apostasie des faux papes modernistes

« Pachamama est un acte privé d'un pape, qui agit en personne privée. Je ne vois pas en quoi Pachamama a le moindre retentissement sur la théologie catholique de l'Église. Le Pachamama, il va peut-être falloir un peu oublier ça, parce que c'est plus que faible. » (11'40)

Ainsi selon le père Horovitz, qu'une personne prétendant être pape exécute un acte d'apostasie public en faisant honorer une pseudo-divinité païenne, est un acte anodin. Il faut croire qu'il s'est accoutumé aux actes d'apostasie des faux papes, dont voici une liste loin d'être non-exhaustive :

- Le 2 février 1986, en Inde, Wojtyla-Jean Paul II reçoit la marque des adorateurs de Shiva en se faisant signer le front au tilak par une « prêtresse » hindoue.
- Le 14 mai 1999, Wojtyla-Jean Paul II embrasse le Coran.
- le 21 mars 2000, Wojtyla-Jean Paul II déclare dans un discours prononcé en Jordanie : « *Que saint Jean-Baptiste protège l'islam* ».
- Wojtyla et Ratzinger organisent respectivement les journées inter-religieuses d'Assise en 1988 et 2010.
- Le 27 juillet 2022, lors de son voyage pastoral au Canada, Bergoglio participe au rituel païen de « purification rituelle dans les quatre directions » du chaman de la nation huron-wendat, Robert Gros-Louis, alors coiffé d'un étrange chapeau à plumes.
- Le 20 septembre 2025, dans un message vidéo, Prévost se réfère à la Kabale et à une Hadith :

« Nos frères et sœurs juifs nous enseignent que ***l'un des grands projets que Dieu a confiés à l'humanité est de parachever et de perfectionner la création, si bonne, qui nous a été donnée – le tikkoun olam.*** [...] »

Votre dévouement et votre compassion envers les personnes atteintes de SLA et d'autres maladies neurodégénératives sont une source d'inspiration pour moi et pour tous. ***Comme le rapportent nos amis musulmans, dans les hadiths, il est dit que 70 000 anges sont présents à l'arrivée des soignants le matin, et 70 000 autres le soir. Je crois que vous aussi, vous êtes des anges.*** »

– Le 28 octobre 2025, pour les soixante ans de *Nostra Aetate*, Prévost organise une procession hindoue au Vatican.

Je passe sur les innombrables participations des pseudo-pontifes modernistes à des cultes dans des mosquées, des synagogues, des temples hérétiques et schismatiques. Et que dire de la bénédiction des couples homosexuels approuvée par Bergoglio et Prévost ?

Pour le père Horovitz, tout cela est normal et c'est ainsi, selon lui, qu'un « pape » doit confirmer ses brebis dans la foi. Il n'y voit pas hélas ce qu'y voit un œil catholique : des actes d'apostasie.

Or, il est de foi qu'un pape ne peut pas perdre la foi :

– « *C'est pour cela que par la vertu de Ses prières, Jésus-Christ Notre-Seigneur a obtenu à Pierre que, dans l'exercice de son pouvoir, sa foi ne défailût jamais.* »

Léon XIII, *Satis Cognitum*, lettre encyclique, 29 juin 1896

– « *Il importe en effet, que celui dont la foi ne saurait défaillir [le pape] guérisse les blessures faites à la foi.* »

Pie IX, *Ad Apostolicae Sedis*, lettre encyclique, 22 août 1851

– « *Et ces Pontifes, qui osera dire qu'ils aient failli, même sur un point, à la mission, qu'ils tenaient du Christ, de confirmer leurs frères ? Loin de là : pour rester fidèles à ce devoir, les uns prennent sans faiblir le chemin de l'exil, tels les Libère, les Silvère, les Martin ; d'autres prennent courageusement en main la cause de la foi orthodoxe et de ses défenseurs qui en avaient appelé au Pape, et vengent la mémoire de ceux-ci même après leur mort.* »

Benoît XV, *Principi Apostolorum*, lettre encyclique, 5 octobre 1920

Si Prévost et ses prédécesseurs depuis Roncalli-Jean XXIII ont commis des actes d'apostasie publique dans le cadre de leur fonction, cela prouve qu'ils n'ont jamais été papes.

Le père Horovitz ne trompera que les aveuglés volontaires en ayant recours à la négation du réel.

De même, il nie le réel lorsqu'il ose dire que la procession en l'honneur de Pachamama a été un « *un acte privé d'un pape, qui agit en personne privée* ». C'est totalement faux. Bergoglio a agi publiquement, dans le cadre de ses fonctions, en plein synode sur l'Amazonie.

Lorsqu'une position repose sur la négation du réelle, elle est nécessairement fausse et ne peut être catholique.

Sur l'approbation de la peine de mort par l'Église et sa condamnation par la secte moderniste

« **La peine de mort fait partie de la discipline ecclésiastique**, ce qui veut dire que ce qu'un pape a fait un autre pape peut le défaire... » (12'34), réplique le père Horovitz lorsque j'observe que la secte moderniste nie ce que l'Église catholique défend au sujet de la moralité de la peine de mort.

Rappelons que dans l'article 2267 du « catéchisme de l'Église catholique », il est enseigné que :

« L'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que “ **la peine de mort est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne** ” et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde. »

Ce qui est une façon d'accuser l'Église d'avoir méconnu l'Évangile pendant 2.000 ans en approuvant la peine de mort, notamment dans le catéchisme du Concile de Trente¹¹ :

« **Il est une autre espèce de meurtre qui est également permise, ce sont les homicides ordonnés par les magistrats qui ont droit de vie et de mort pour sévir contre les criminels que les tribunaux condamnent, et pour protéger les innocents. Quand donc ils remplissent leurs fonctions avec équité, non seulement ils ne sont point coupables de meurtre, mais au contraire ils observent très fidèlement la Loi de Dieu qui le défend.** Le but de cette Loi est en effet de veiller à la conservation de la vie des hommes, par conséquent les châtiments infligés par les magistrats, qui sont les vengeurs légitimes du crime, ne tendent qu'à mettre notre vie en sûreté, en réprimant l'audace et l'injustice par les supplices. C'est ce qui faisait dire à David : “ Dès le matin je songeais à exterminer tous les coupables, pour retrancher de la cité de Dieu les artisans d'iniquité.”¹² ».

Pardon, mais la réplique du père Horovitz est lamentable :

– La discipline de l'Église vise les lois de l'Église. Cela n'a donc rien à avoir avec la peine de mort qui certes, est approuvée par l'Église mais qui n'est jamais exécutée par Elle.

– La peine de mort relève de la morale, et plus particulièrement du Cinquième commandement, « Tu ne tueras point ». Le catéchisme du concile de Trente nous dit même qu'elle est la « *Loi de Dieu* ».

– Dans le document du 1^{er} août 2018, dans lequel est justifié le changement de doctrine, la Congrégation pour la doctrine de la foi reconnaît que l'enseignement sur la peine de mort relève du Magistère : « *La nouvelle formulation du n.2267 du Catéchisme de l'Église Catholique, approuvée par le Pape François, se situe dans la continuité du **Magistère précédent**...* » Il ne s'agit donc pas de discipline selon les propres mots de la secte.

Retenons néanmoins le procédé : **pour défendre la secte moderniste, le père Horovitz ne craint pas de la contredire !**

Concluons en relevant que le père Horovitz déclare qu'il n'a pas vu de changement dans le catéchisme (16'10). « *Je n'ai pas vu cela dans mon catéchisme. J'ai un catéchisme dans lequel la peine de mort est encore admise* » (16'50). On croit rêver : **le père Horovitz n'est même pas au courant de l'enseignement de son « église » !** Est-ce là le « sérieux » qu'il appelle de ses vœux ?

Sur l'éducation sexuelle promue par la secte moderniste

¹¹ Partie 3, chapitre 33, section 1.

¹² Psal., 100, 8.

« *Alors l'éducation sexuelle, je ne sais pas, il va falloir attendre ce qu'il me dit là-dessus, car je ne sais pas.* » (14'25)

À nouveau, le père Horovitz ignore l'enseignement de son « église », ce qui est fâcheux.

Alors que Pie XI condamne l'éducation sexuelle dans *Divini Illis Magistri*, la secte moderniste la préconise dans *Amoris Laetitia* (280, 281) :

– 280. **Le Concile Vatican II envisageait la nécessité « d'une éducation sexuelle à la fois positive et prudente au fur et à mesure [que les enfants et les adolescents] grandissent » et « en tenant compte du progrès des sciences psychologique, pédagogique et didactique ».** Nous devrions nous demander si nos institutions éducatives ont pris en compte ce défi. Il est difficile de penser l'éducation sexuelle, à une époque où la sexualité tend à se banaliser et à s'appauvrir. **Elle ne peut être comprise que dans le cadre d'une éducation à l'amour**, au don de soi réciproque. **De cette manière, le langage de la sexualité ne se trouve pas tristement appauvri**, mais éclairé. **L'impulsion sexuelle peut être éduquée dans un cheminement de connaissance de soi** et dans le développement d'une capacité de domination de soi, qui peuvent aider à mettre en lumière les capacités admirables de joie et de rencontre amoureuse.

–281. **L'éducation sexuelle offre des informations ; mais il ne faut pas oublier que les enfants et les jeunes n'ont pas atteint une maturité pleine.** L'information doit arriver **au moment approprié** et d'une manière adaptée à l'étape qu'ils vivent. Il ne sert à rien de les saturer de données sans le développement d'un sens critique face à l'invasion de propositions, face à la pornographie incontrôlée et à la surcharge d'excitations qui peuvent mutiler la sexualité. **Les jeunes** doivent pouvoir se rendre compte qu'ils sont bombardés de messages qui ne visent pas leur bien et leur maturation.

On observera que cette « éducation » démoniaque s'adresse aux plus jeunes, ce qui donne la nausée. J'attends avec impatience la réplique du père Horovitz sur ce point.

Sur la condamnation de l'incinération par l'Église et son approbation par la secte moderniste

« *Que dire de l'incinération ? c'est de la discipline ecclésiastique encore et toujours. On n'est pas dans un dogme définitif.* » (18'08)

Une fois encore, le père Horovitz sort de son chapeau la carte de la discipline, ignorant au passage semble-t-il que celle-ci est également infaillible.

Question : le Saint-Office considère-t-il simplement la crémation comme une mesure disciplinaire ?

Lisons, pour le savoir, l'instruction du 19 juin 1926, *Cadaverum cremationis* :

« *Et tout d'abord, dans cette coutume barbare, qui répugne non seulement à la piété chrétienne, mais encore à la piété naturelle envers les corps des défunts et que l'Église, dès ses origines, a constamment proscrite, il en est beaucoup, même parmi les catholiques, qui n'hésitent pas à voir un des plus louables avantages qu'on doive aux soi-disant progrès modernes et à l'hygiène publique. Aussi, la S. Congrégation du Saint-Office exhorte-t-elle de la façon la plus vive les pasteurs du bercail chrétien à montrer aux fidèles, dont ils*

ont la charge, qu'au fond les ennemis du nom chrétien ne vantent et ne propagent la crémation des cadavres, que dans le but de détourner peu à peu les esprits de la méditation de la mort, de leur enlever l'espoir de la résurrection des corps et de préparer ainsi les voies au matérialisme. Par conséquent, bien que la crémation des corps ne soit pas absolument mauvaise en soi et qu'en certaines conjonctures extraordinaires, pour des raisons graves et bien avérées d'intérêt public, elle puisse être autorisée et qu'en fait elle le soit, il n'en est pas moins évident que sa pratique usuelle et en quelque sorte systématique, de même que la propagande en sa faveur, constituent des actes impies, scandaleux, et de ce chef gravement illicites ; c'est donc à bon droit que les Souverains Pontifes, à plusieurs reprises, et dernièrement encore dans le Code de Droit canonique (can. 1203, § 1) récemment édité, l'avaient réprouvée et continuent à la réprover. »

En résumé, bien qu'il en accepte l'augure dans des « *conjonctures extraordinaires* », le Saint-Office décrit la crémation comme :

- Une « coutume barbare qui répugne à la piété chrétienne ».
- Une « coutume » que l'Église a « *dès ses origines, constamment proscrite* ».
- Une « coutume » que les « ennemis du nom chrétien » vantent et propagent « **dans le but de détourner peu à peu les esprits de la méditation de la mort, de leur enlever l'espoir de la résurrection des corps et de préparer ainsi les voies au matérialisme** ».
- Une coutume dont « **la pratique usuelle et en quelque sorte systématique, de même que la propagande en sa faveur, constituent des actes impies.** »

Comment peut-on sérieusement voir dans la crémation une mesure disciplinaire ? Cela relève bien entendu de la morale. Le Saint-Office porte un jugement moral en parlant d'« *actes impies* ». Le fait que le droit canon régleme la question n'y change rien.

Le code de droit canon moderniste de 1983 autorise et banalise la crémation (art.1176, al.3) : « § 3. *L'Église recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d'ensevelir les corps des défunts ; cependant elle n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne.* »

L'incinération n'est donc plus réservée à des cas exceptionnels, comme des épidémies. Elle est devenue une « *pratique usuelle* », ce que le Saint-Office qualifie d'« *impie* ». Pour reprendre les mots du Saint-office, le code de droit canon moderniste autorise des « *actes impies* ».

Sur la communion des divorcés remariés dans la secte moderniste

« Les divorcés remariés n'ont pas accès à la communion » (20'34)

Ces propos du père Horovitz sont invraisemblables. Peut-il à ce point ignorer l'enseignement de son « *église* » ?

Il déclare que le catéchisme de l'Église interdit la communion des divorcés remariés. Mais il semble ignorer qu'*Amoris Laetitia* l'autorise :

– « *Non seulement ils [les “ divorcés ” remariés civilement] ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Évangile.* »

Les divorcés remariés peuvent être des « *membres vivants de l'Église* ». Cette formule est un signifiant de l'état de grâce, qui donne accès à la communion. Dès lors, les divorcés remariés sont bien autorisés à communier. Ce point ne fait pas débat et a donné lieu à de fortes tensions internes dans la secte. Le père Horovitz est seul à le nier... avant d'admettre plus loin que ce passage d'*Amoris Laetitia* est connu (21'07) !

— 301. « Par conséquent, il n'est **plus possible** de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite “ irrégulière ” **vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante.** »

Pour une fois que Bergoglio parlait de grâce sanctifiante, c'était pour dire que des personnes en état de péché mortel, vivant en concubinage... n'en étaient pas privées. C'est une abomination morale.

Résumons : le père Horovitz soutient que les divorcés remariés n'ont pas accès à la communion de son « église » tout en prétendant être au courant du passage d'*Amoris Laetitia* soutenant le contraire.

Le père Horovitz ne s'applique pas le principe de non-contradiction.

Il défend qu'il est possible ensuite aux divorcés remariés « vivant comme frère et sœur » de communier. C'est une réplique absurde. Le texte d'*Amoris Laetitia* ne restreint pas la communion à ces seuls cas et ne fait même pas mention de l'hypothèse...

Le père Horovitz finit par conclure (28'00) : « *Excusez-moi, je suis un professionnel, pas vous dans ce domaine-là, je suis obligé de vous le dire.* »

Vidéo 3 : Réponse à maître Abauzit des scandales dans l'Église 3

Prière de ne pas rire : le père Horovitz soutient que la « théologie sous-jacente » des réunions d'Assise est « *celle d'Alexandre VIII* » (0'55).

Ce propos gratuit n'a aucun fondement. Jamais Alexandre VIII n'a valorisé les fausses religions en faisant appel à elles, comme l'ont fait les faux papes Wojtyla et Ratzinger. Pareille sollicitation revient à nier qu'elles n'ont aucun droit à l'existence, or l'Église a toujours enseigné que le faux n'avait aucun droit à l'existence¹³.

Mon contradicteur soutient ensuite qu'il y a eu d'autres scandales moins visibles, avant Vatican II.

Il prend comme exemple le fait que les jésuites au XVII^e siècle, en Chine, ont voulu intégrer dans la messe le rite des ancêtres de Confucius (3'27). Mais ceci est totalement hors sujet, car cela n'a pas été approuvé par l'Autorité.

Le père Horovitz raconte ensuite n'importe quoi sur Pie XII : « *Pie XII a accepté de faire entrer dans le rite chinois le rite de Confucius* » (3'50).

¹³ « *Ce qui ne répond pas à la vérité et à la loi morale n'a objectivement aucun droit à l'existence, ni à la propagande, ni à l'action.* », Pie XII, discours aux juristes catholiques italiens, 6 décembre 1953.

Il s'agit d'une nouvelle invention.

En réalité, sous Pie XII, la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans une instruction du 8 décembre 1939, a autorisé que la personne de Confucius soit honorée **dans des cérémonies civiles**, sans dimension religieuse, ou que son portrait soit placé dans des écoles, en sa qualité de personnage illustre du pays :

*« Etant donné qu'à plusieurs reprises le gouvernement chinois a explicitement proclamé que chacun est libre de professer la religion de son choix et qu'il n'a aucunement l'intention de porter des lois ou des ordonnances en matière religieuse et que, par conséquent, **les cérémonies prescrites ou accomplies par les autorités publiques en l'honneur de Confucius n'ont pas pour but de rendre un culte religieux, mais uniquement de promouvoir et de rendre l'honneur qui convient à un personnage illustre, ainsi que l'hommage dû aux traditions des ancêtres**, il est permis aux catholiques d'assister aux cérémonies qui s'accomplissent devant l'image ou la tablette de Confucius, dans les monuments élevés en son honneur ou dans les écoles.*

*C'est pourquoi **il n'est pas défendu** de placer dans les écoles catholiques, surtout si les autorités l'ordonnent, l'image de Confucius ou la tablette qui porte son nom, ni **de la saluer d'une inclination de tête**. Si jamais l'on craignait le scandale, le catholique aura soin de déclarer la droiture de son intention ».*

Nous sommes à des années-lumière de ce que raconte le père Horovitz du haut de son « *professionnalisme* ».

Le père Horovitz rebondit en assurant que Saint Pie X a dispensé l'épiscopat allemand du serment antimoderniste (5'55). Quand bien même cela serait-il vrai, ce ne serait pas en soi la profession de l'erreur ou un acte d'apostasie. Mais en l'occurrence, ceci est faux. Seuls les professeurs d'université ont été dispensés du serment, afin de ne pas leur faire perdre leur poste.

Enfin, le père Horovitz soutient que Paul IV recevait des mages... Encore une accusation odieuse ne reposant sur rien (9'10).

Le fait est qu'avant Vatican II, jamais l'Église ne donna d'exemple d'acte d'apostasie ou de scandale comme en ont tant donnés les faux papes modernistes.

Vidéo 4 : Réponse à maître Abauzit sur *Gaudium et spes* 22,2 et St Jean Paul II RH

Le père Horovitz se propose de me répondre au sujet de *Gaudium et Spes*, 22,2, selon lequel :

- la grâce sanctifiante n'a pas été perdue par l'homme avec le péché originel, mais simplement « altérée »/« déformée ».
- le Christ serait uni à tout homme.

Écoutons-le : « *Dans son union hypostatique, Notre Seigneur va soigner par ce baume divin notre humanité blessée par le péché originel. [...] Ce qui **a été brisé** au moment du péché originel, le Seigneur est venu le relever. Notre Seigneur est venu nous soigner. [...] Le salut nous est de nouveau offert à nous qui étions marqués par le péché originel et voués à l'enfer si Notre Seigneur **ne s'était pas incarné pour toucher en quelque sorte, pour s'unir à tout homme*** » (6'15-8'07)

Nous restons sur notre faim. Le père Horovitz ne dit pas clairement si, selon lui, la grâce sanctifiante a été perdue ou simplement « altérée »/« déformée » par le péché originel.

Mon contradicteur soutient que je comprends à tort le fait que tout homme, selon la religion moderniste, possède la grâce sanctifiante. C'est pourtant bien ce que son église enseigne « magistériellement » et face au monde, comme développé *supra* dans ma réfutation de la première vidéo.

Le père Horovitz donne ensuite une nouvelle explication : *Gaudium et Spes*, 22.2 ferait simplement allusion à l'union hypostatique, soit au fait que le Christ a assumé la nature humaine sans qu'elle soit absorbée. Mais ceci n'a rien à avoir avec la question posée, soit celle de la prétendue union du Christ avec tout homme.

Le père Horovitz confond le fait que le Christ ait eu une nature humaine et le fait que le Christ soit uni à tout homme. Le « *professionnalisme* » du père Horovitz ne l'a pas prémuni contre une grossière confusion.

Il apparaît que le père Horovitz ne s'arrête pas sur le fond du texte (l'union du Christ à tout homme) et qu'il botte en touche en s'arrêtant à des considérations sur l'union hypostatique.

Je repose donc la question au père Horovitz : comment, selon lui, Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est-il uni à chaque homme ? J'affirme pour ma part et je répète, que le Christ n'est uni qu'aux personnes en état de grâce et non à tout homme.

J'affirme donc que la secte moderniste professe l'hérésie à ce sujet, hérésie menant au salut universel.

Vidéo 5 : Réponse à maître Abauzit sur l'infailibilité de l'Église et l'infailibilité pontificale

Dans cette vidéo, le père Horovitz professe l'hérésie en affirmant :

- Que le pape n'est pas la source de l'infailibilité dont jouit l'Église.
- Que l'infailibilité pontificale ne doit pas être confondue avec l'infailibilité de l'Église, les deux infailibilités étant bien distinctes l'une de l'autre.

J'ajoute que pour le besoin de sa « démonstration », le père Horovitz a cru opportun de salir la réputation du pape Paul III : « *Y aurait beaucoup à redire sur sa vie personnelle, je puis vous le dire* » (3'28).

Le père Horovitz commence sa vidéo en disant que je fais du « méli-mélo » concernant l'infailibilité pontificale. Puis, il enchaîne : « *nous allons écouter* ». Il lance alors une vidéo dans laquelle on m'entend lire l'intervention de Mgr d'Avanzo, membre de la Députation de la foi, lors du concile du Vatican (Vatican I), dans laquelle il rappelle le champ et les modalités de l'infailibilité pontificale.

Le PH appuie immédiatement sur pause « *attention, Maître Abauzit veut nous démontrer que l'infailibilité pontificale est engagée très régulièrement, pas seulement une fois par siècle !* ». En effet, et ce parce qu'il s'agit de l'enseignement de l'Église. La vidéo reprend et l'on entend le propos de Mgr d'Avanzo, exposant, en sa qualité de membre de la Députation de la foi, la pensée de Pie IX.

Pour une parfaite compréhension, reproduisons d'ores et déjà le texte en question, dans lequel Mgr d'Avanzo explique :

- Que l'infaillibilité pontificale est quotidienne.
- Que le Magistère ordinaire est infaillible, tout autant que le Magistère extraordinaire.
- Que l'Église enseigne « *principalement* » par le pape.

« Il y a donc un double mode d'infaillibilité dans l'Église ; le premier est exercé par le magistère ordinaire de l'Église : Allez, enseignez... C'est pourquoi, de même que l'Esprit-Saint, l'esprit de vérité, demeure dans l'Église tous les jours ; de même tous les jours l'Église enseigne les vérités de foi avec l'assistance du Saint-Esprit. Elle enseigne toutes ces choses qui sont soit déjà définies, soit contenues explicitement dans le trésor de la Révélation mais non définies, soit enfin qui sont crues implicitement : toutes ces vérités, l'Église les enseigne quotidiennement, tant par le pape principalement que par chacun des évêques adhérant au pape. Tous, et le pape et les évêques sont infaillibles dans ce magistère ordinaire, de l'infaillibilité même de l'Église : ils diffèrent seulement en ceci que les évêques ne sont pas infaillibles par eux-mêmes, mais ont besoin de la communion avec le pape, par qui ils sont confirmés ; le pape, lui, n'a besoin que de l'assistance du Saint-Esprit à lui promise [...] Même avec l'existence de ce magistère ordinaire, il arrive parfois soit que les vérités enseignées par ce magistère ordinaire et déjà définies soient combattues par un retour à l'hérésie, soit que des vérités non encore définies, mais tenues implicitement ou explicitement, doivent être définies ; et alors se présente l'occasion d'une définition dogmatique. »¹⁴

Lorsque je cite « de même tous les jours l'Église enseigne les vérités de foi avec l'assistance du Saint-Esprit », le PH s'exclame doctement « ***l'Église enseigne les vérités de foi, pas le pape !*** » (1'41). Puis, « ***Celle qui détient l'infaillibilité pontificale, c'est l'Église, et vous venez de le dire Monsieur Abanzit ! L'Église, c'est-à-dire le Magistère authentique détient l'infaillibilité pontificale en permanence !*** » (2'08)

Le PH soutient donc que l'infaillibilité pontificale s'exerce... en dehors du pape. La contradiction dans les termes ne le frappe pas. Celui-ci aurait dû attendre quelques secondes de plus, car Mgr d'Avanzo précise bien que *c'est par le pape que l'Église exerce son Magistère et enseigne* :

« toutes ces vérités, l'Église les enseigne quotidiennement, tant par le pape principalement que par chacun des évêques adhérant au pape... »

Mais la vidéo va reprendre. Que dira le père Horovitz lorsque j'arriverai à ce passage ? Dans un premier temps, il met la vidéo en pause et me reprend : « *Vous mêlez savamment infaillibilité de l'Église et infaillibilité pontificale* » (4'05). « *Et là vous avez dit que l'infaillibilité de l'Église permettait quotidiennement d'enseigner le Magistère de l'Église* » (4'13). Le PH omet que Mgr d'Avanzo précise que ***c'est par le pape que s'exerce l'infaillibilité*** et que les évêques, lorsqu'ils sont unis au pape, participent également à cet exercice. Mgr d'Avanzo insiste pour dire que le pape est la source de l'infaillibilité, vérité qui sera reprise dans *Pastor Aeternus*, constitution dogmatique du concile, comme nous le verrons dans un instant.

« Cette infaillibilité, elle ne leur est pas propre, elle est propre à l'Église catholique » (4'57). « *Il ne faut pas faire comme vous le faites cher Monsieur mélanger l'infaillibilité de l'Église, qui est propre à l'Église, et le serviteur de l'infaillibilité pontificale qui est le pape* » (5'26).

¹⁴ *Sacrorum conciliorum*, tome 52, société nouvelle d'édition de la collection Mansi (1927), p.763-764. Le lien est consultable sur le site Gallica.

Donc l'infaillibilité n'est plus pontificale selon le père Horovitz, qui est bien incapable de nous dire ce qu'est selon lui la source de l'infaillibilité. Il y aurait, semble-t-il, deux infaillibilités, celle de l'Église et celle du pape...

Le PH parlait de méli-melo, mais on voit bien que c'est lui qui s'emmêle les pinceaux pour raconter n'importe quoi alors que le Magistère de l'Église est limpide.

Concernant la notion de « *serviteur de l'infaillibilité pontificale* », elle ne veut à proprement parler rien dire.

Mgr d'Avanzo a déjà affirmé qu'il y n'a qu'une seule infaillibilité, l'infaillibilité pontificale, dont, comme son nom l'indique, le pape est la source et qui a deux modes d'exercice : ordinaire et extraordinaire. C'est, répétons-le, par le pape que l'Église enseigne, comme nous le confirme Pie XI dans *Casti Connubii*¹⁵ :

« ***l'Église catholique***, [...] se montrant ainsi l'envoyée de Dieu, élève bien haut la voix ***par Notre bouche***, et elle promulgue de nouveau... »

C'est par « *la bouche* » du pape que s'exprime l'Église. C'est de foi.

« *Alors maintenant nous allons voir ce que dit Vatican I sur cette question, parce que c'est là-dessus qu'il nous faut nous pencher* » (5'32).

Excellente idée. Allons lire Vatican I. Le concile va-t-il nous dire comme le soutient mon contradicteur qu'il existe deux infaillibilités et que le pape n'est pas la source de l'infaillibilité ?

Lisons-le texte. Le choc va être brutal pour le père Horovitz :

– « *Leur doctrine apostolique a été reçue par tous les Pères vénérés, révérée et suivie par les saints docteurs orthodoxes. Ils savaient parfaitement que **ce siège de Pierre demeurerait pur de toute erreur, aux termes de la promesse divine de notre Seigneur et Sauveur au chef de ses disciples** : “J’ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas ; et quand tu seras revenu, affermis tes frères ” (St. Luc, 22, 32).* »

– « *Le Pontife romain, lorsqu’il parle ex cathedra, c’est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu’une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par toute **l’Église**, jouit, par l’assistance divine à lui promise [au Pontife romain] en la personne de saint Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que fût pourvue son Église, lorsqu’elle définit la doctrine sur la foi et les mœurs. Par conséquent, ces définitions du Pontife romain sont irréformables **par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l’Église.*** »

Le concile du Vatican enseigne clairement :

– Le Siège de Pierre est « *pur de toute erreur* ».

– Le Siège de Pierre est pur de toute erreur en raison « ***de la promesse divine de notre Seigneur et Sauveur au chef de ses disciples*** : “J’ai prié pour toi, pour que ta foi ne défaille pas ; et quand tu seras revenu, affermis tes frères ” (St. Luc, 22, 32). »

La source de l'infaillibilité pontificale est donc la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Pierre.

¹⁵ Lettre encyclique, 31 décembre 1930.

– « ***L'Église, jouit,*** » de « ***cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu [qu'Elle] fût pourvue*** » grâce à « *l'assistance divine à lui [à Pierre] promise* ».

– Les définitions du pontife romain sont irréformables – c'est-à-dire infaillibles – « *par elles-mêmes* » – parce qu'elles émanent de celui-ci à qui la promesse du Christ a été faite – et non « *en vertu du consentement de l'Église* ».

Il en ressort que ***sans la promesse faite à Pierre, l'Église ne serait pas infaillible. Que le consentement de l'Église n'est pas la source de l'infaillibilité. C'est bien par Pierre, par le pape, que l'Église est infaillible.*** Dire que l'infaillibilité s'exerce en dehors du pape est tout simplement faux.

Nous avons vu que les textes du concile du Vatican et de *Casti Connubii* sont parfaitement clairs :

- Pierre et ses successeurs sont infaillibles grâce à la promesse d'assistance divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- L'Église n'est pas infaillible en vertu de son propre consentement.
- L'Église est infaillible par le pape.
- L'infaillibilité de l'Église, c'est l'infaillibilité pontificale.
- L'Église s'exprime par le pape.

Voyons maintenant l'interprétation – entendre la grossière et insupportable déformation – de *Pastor Aeternus* par le père Horovitz.

Celui-ci commence par dire « *Vous avez **la Schutzpa**, cher Monsieur Abauzit. Un avocat doit servir son client, donc il n'est pas au service de la vérité* » (6'08).

Le père Horovitz met en cause mon intégrité et celle de ma profession. Je suis heureux de lui apprendre que tant dans mon métier qu'en matière de foi, je combats par et pour la vérité. Je crois que Saint Yves de Kermartin, mon saint Patron, n'aurait pas apprécié ce coup bas.

En l'espèce, si je suis avocat face au père Horovitz, c'est avocat du Magistère de l'Église, qu'il attaque et qu'il déforme en vue de défendre le modernisme et la secte qui le professe en se faisant passer pour l'Église.

Le PH reprend : « *Nous avons entendu Monsieur Abauzit qui nous a dit que l'infaillibilité pontificale n'est pas faite pour être utilisée une ou deux fois par siècle. Ah bon ! Ah bon ! Mais que nous dit Vatican I, voyons voir ?* » (6'46). Le PH lit alors le passage définissant l'infaillibilité dans *Pastor Aeternus* : « *nous enseignons et définissons comme un dogme révélé de Dieu : Le Pontife romain, lorsqu'il parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens...* »

Il reprend donc le passage que nous avons cité plus haut. Quel sens va-t-il lui donner ? « *Son Église ! C'est son Église qui est pourvue de l'infaillibilité ! Le pape n'en est que le serviteur.* » (7'57), « *Vous avez compris ce que Monsieur Abauzit mélange savamment, à savoir l'infaillibilité de l'Église, que l'Église possède à plein, et l'infaillibilité pontificale, que le pape possède dans des circonstances très particulières, dans lesquelles il va donner d'une manière très claire, ça, on peut le retrouver dans le cardinal Billot...* » (8'52), « *Vous êtes pris la main dans le sac en train de mélanger deux terminologies qu'il faut distinguer pour nos amis fidèles nécessairement formés à tout ça, il faut distinguer les deux infaillibilités.* » (9'55)

Nous assistons là à un phénomène fascinant : *nous observons le père Horovitz comprendre le contraire de ce qu'il lit tout en s'enregistrant.*

Je répète que Pierre n'est pas le « *serviteur* » de l'infaillibilité, mais sa source, en raison de la promesse de Notre-Seigneur.

Le concile du Vatican enseigne sans la moindre difficulté de compréhension :

- qu'il n'existe qu'une seule infaillibilité, que Pierre en est la source de par la promesse à lui faite par Notre Seigneur.
- que l'infaillibilité n'existe pas du seul fait du « *consentement de l'Église* ».
- que l'Église jouit de l'infaillibilité promise à Pierre et non d'une infaillibilité ayant une autre source, s'exerçant sans Pierre.

Et le PH comprend qu'il existe deux infaillibilités, celle de l'Église (quotidienne) et celle du pape (rarissime).

Ceci est pure invention.

Le père Horovitz me fait grief d'interpréter à ma sauce le Magistère. C'est une grossière inversion accusatoire : il apparaît à tous que c'est lui qui fait dire au Magistère ce qu'il ne dit absolument pas.

Nous aurons dans une autre vidéo l'occasion de voir que le père Horovitz invente au cardinal Billot une position qu'il ne tient pas et qu'il combat.

Qui a lu Vatican I sait que le concile n'enseigne en aucune manière l'existence de deux infaillibilités. Qui a lu Vatican I sait que le concile définit que la source de l'infaillibilité est Pierre et non le consentement de l'Église.

Le père Horovitz, dont on se souvient qu'il vantait son propre « *professionnalisme* », a lu ce texte sous nos yeux. Mais il comprend absolument tout de travers, car il ne donne pas aux mots leur sens, et invente en conséquence l'hérésie des deux infaillibilités.

Tout cela pourquoi ? Pour soutenir que l'infaillibilité pontificale ne s'exerce presque jamais et qu'il est donc normal de voir des « papes » professant une autre religion que la religion catholique.

Une fois encore, le père Horovitz ne trompera que les aveuglés volontaires. L'Église, par le pape, est quotidiennement infaillible. Si Roncalli et ses successeurs jusqu'à Prévoist enseignent une fausse religion, c'est la preuve infaillible qu'ils n'étaient pas papes, mais bien des usurpateurs modernistes.

Vidéo 6 : Réponse à maître Abauzit sur l'invalidité de la messe de Paul VI

Sur le baptême dans l'Esprit-Saint et Mgr Lefebvre

Le père Horovitz commence sa vidéo en désinformant à mon sujet. Il ne le fait pas volontairement. **Il fait simplement un nouveau contre-sens** en me faisant dire l'inverse de ce que je dis.

Écoutons-le : « *Mgr Lefebvre est devenu un charismatique, qui croit au Baptême d'Esprit.* » (1'21)

Bien au contraire, j'ai souligné que Mgr Lefebvre a dénoncé à juste raison « le Baptême dans l'Esprit-Saint » – rituel démoniaque importé de chez les Pentecôtistes protestants par les mouvements dits charismatiques, avec l'approbation des faux papes modernistes – comme un pseudo-« huitième sacrement ».

Il serait d'ailleurs bon de savoir ce que le PH pense de ce « huitième sacrement » promu par sa secte.

Sur la prétendue absence de réplique sédévacantiste

« *Jamais un sédévacantiste n'a repris un seul de mes arguments. Jamais, jamais, jamais. Je vous mets au défi de me les montrer.* » (2'16)

Le PH est très mal informé : dès 2021 j'ai consacré plusieurs vidéos, encore disponibles sur Youtube, à la réfutation de ses hérésies et de ses sophismes. Vidéos auxquelles il n'a jamais répondu, car je le mettais déjà échec et mat. Je le réfutais également dans l'introduction de mon livre *Les Apôtres du salut universel*.

Je renvoie le PH à une vidéo publiée sur Youtube, sur la chaîne Défense de la Foi en date du 21 mars 2022 « Réfutation des erreurs et sophismes du père Horovitz ».

C'est bien à tort que le PH fanfaronne.

Sur Montini-Paul VI

Le PH s'insurge que je qualifie Montini-Paul VI de pire ennemi de l'Église de tous les temps : « *Pire que Luther ? Luther a attaqué la foi catholique sous tous les angles, tant est si bien qu'il a fallu le concile pour lui répondre. Mais Paul VI est le pire ennemi que l'Église ait jamais connu. Pire qu'Arius ! Pire que tout le monde* » (4'26)

Je maintiens mon propos : Montini-Paul VI a attaqué la foi sous tous les angles également. En plus de cela, il a détruit au moins cinq sacrements – invalides dans sa secte – et a été l'artisan de la plus grande apostasie de tous les temps.

Sur les « propos » du cardinal Billot contre l'infaillibilité pontificale inventés par le père Horovitz

Le PH soutient que le « *cardinal Billot nous explique qu'un pape peut errer dans la foi et dans les mœurs lorsqu'il parle dans sa personne privée, en théologien privé, ce qui arrive un très grand nombre de fois. Je l'ai déjà justifié, le ferai encore, par les meilleurs théologiens.* » (8'19)

Ainsi, selon le PH, le cardinal Billot enseigne qu'un pape, en qualité de théologien privé – de docteur privé dit-on en doctrine – peut errer en matière de foi et de mœurs ?

Pour savoir si cela est vrai, il convient de demander au cardinal Billot ce qu'il pense des propos qu'on lui prête.

Le lecteur me voit venir : le cardinal contredit radicalement le père Horovitz et enseigne que même en qualité de personne privée, un pape ne peut errer.

Voici ce qu'écrivait le cardinal dans son livre *De Ecclesia Christi*, tome 1, Question 14, thèse 19¹⁶ :

« Une fois donc posée l'hypothèse d'un pape qui deviendrait notoirement hérétique, il faut admettre sans hésitation qu'il perdrait *ipso facto* le pouvoir pontifical, puisqu'il se transférerait de sa propre volonté hors du corps de l'Église, en devenant un infidèle ; comme le disent avec raison les auteurs que [le Cardinal] Cajetan semble réfuter à tort.

J'ai dit : « une fois posée l'hypothèse ». **Mais que cette hypothèse soit une pure hypothèse, jamais réductible à l'acte** [c'est-à-dire qui ne se réalisera jamais], **cela paraît bien plus probable**, selon ce passage de Luc XXII, 32 : « Mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, une fois converti, affermis tes frères. » Que ces paroles doivent être entendues de Pierre et de ses successeurs à perpétuité, c'est là la voix de toute la Tradition, et cela sera déclaré explicitement plus bas, au sujet du magistère infaillible du Pontife Romain ; en attendant, cela est tenu pour tout à fait certain.

Or, bien que les paroles évangéliques concernent principalement la personne publique enseignant *ex cathedra*, on doit dire qu'elles s'étendent aussi, par une certaine nécessité, à la personne privée du pontife en ce qui concerne la préservation de l'hérésie. Car c'est au pontife qu'est confiée la charge ordinaire de confirmer les autres dans la foi, et c'est pour cela même que lui est obtenu par le Christ — qui a été exaucé en tout à cause de sa révérence — le don d'une foi indéfectible. »

C'est une débâcle complète pour le père Horovitz : une fois encore, je démontre qu'il fait dire à des sources ce qu'elles ne disent pas. Je n'insinue pas qu'il le fasse volontairement. Il a probablement fait un énième contre-sens.

Sur l'infaillibilité des encycliques et sa négation par le père Horovitz

« Les encycliques ne relèvent pas forcément de l'infaillibilité » (8'26)

Il est d'abord inquiétant de constater que, selon le père Horovitz, lorsque le pape s'exprime dans une encyclique, c'est en tant que théologien privé. Non. Dans le cadre du Magistère ordinaire, le pape parle également *ex cathedra*, comme nous le rappelle père Perriot au numéro 36 de la revue *L'Ami du clergé*, en date du 3 septembre 1903 :

« **Ce n'est pas seulement** quand il use de son magistère extraordinaire par une définition solennelle, qu'il [le pape] **parle *ex cathedra* ; mais encore quand il fait office de son magistère ordinaire** et qu'il se contente de faire savoir que tel point concernant la foi ou les mœurs doit être tenu par les chrétiens. »

Pie XII confirme le propos du père Perriot dans son encyclique *Humani Generis*, où il rappelle :

- Que les encycliques appartiennent au Magistère ordinaire.
- Que le Magistère ordinaire a la même autorité que le Magistère extraordinaire, donc qu'il est infaillible en matière de foi et de mœurs.

Lisons Pie XII :

« Et l'on ne doit pas penser que ce qui est proposé dans les lettres Encycliques n'exige pas de soi l'assentiment, sous le prétexte que les Papes n'y exerceraient pas le pouvoir suprême de leur magistère. **C'est bien, en effet, du magistère ordinaire que relève cet enseignement et pour ce magistère**

¹⁶ Aux pages 617-618 du présent lien :

https://archive.org/details/tractatusdeeccl01bill_202307/tractatusdeeccl01bill/page/618/mode/2up?view=theat

vaut aussi la parole : “Qui vous écoute, m’écoute...” (Saint Luc, 10, 16), et le plus souvent ce qui est proposé et imposé dans les Encycliques appartient depuis longtemps d’ailleurs à la doctrine catholique. »¹⁷

Lorsque l’on écoute le Magistère ordinaire, nous dit Pie XII, on écoute Jésus-Christ.

Le célèbre théologien dom Nau écrira lui aussi dans un ouvrage ayant reçu l’*Imprimatur* et un *Nihil Obstat* :

« En écoutant l’enseignement des encycliques, expression du magistère ordinaire, c’est le Christ lui-même que nous entendons »¹⁸.

Dans un discours devant l’*Angelicum* du 14 janvier 1958, Pie XII rappelle que la branche ordinaire et la branche extraordinaire du Magistère ont la même autorité :

« Suivant l’exemple de saint Thomas d’Aquin et des membres éminents de l’Ordre dominicain, qui brillèrent par leur piété et la sainteté de leur vie, dès que se fait entendre la voix du magistère de l’Église, tant ordinaire qu’extraordinaire, recueillez-la, cette voie, d’une oreille attentive et d’un esprit docile. »

Nous aurions également pu citer *Mortalium Animos* de Pie XI.

Il apparaît que le père Horovitz ignore un pan fondamental de la foi catholique : l’infaillibilité du Magistère ordinaire de l’Église.

Sur le quatrième concile de Latran et son interprétation ubuesque par le père Horovitz

Le père Horovitz cite en substance le concile de Latran : **« la vacance d’un siège épiscopal ou curial ne peut pas dépasser trois mois. Là, ce monsieur veut nous faire avaler que la vacance du Siège pontifical dure depuis 70 ans, depuis Pie XII »** (9’40)

Il s’avère que le quatrième concile de Latran traite d’une question de juridiction concernant la vacance de siège épiscopaux et curiaux. Il ne traite donc absolument pas de la question de la vacance du Siège pontifical du point de vue de la constitution divine de l’Église.

Prétendre invalider le constat de la vacance du Siège en se fondant sur ce texte, *c’est faire dire au concile de Latran ce qu’il ne dit aucunement*. Décidément, le procédé est habituel chez le père Horovitz.

J’ajoute que l’Église elle-même a rendu le Siège vacant pour une durée de 2 ans – donc supérieure à 3 mois – lorsque Grégoire XII a accepté de démissionner pour sortir de la crise du schisme d’Occident. Suite à sa démission, le concile de Constance a attendu la mort de Grégoire XII, c’est-à-dire deux ans, avant de demander au conclave d’élire un successeur.

Le père Horovitz accusera-t-il le concile de Constance légitimement convoqué par Grégoire XII – donc l’Église – de ne pas avoir respecté le quatrième concile de Latran ? C’est à cela que conduisent ses raisonnements.

Sur Montini-Paul VI et le padre Pio

¹⁷ *Humani Generis*, lettre encyclique, 12 août 1950.

¹⁸ *Une source doctrinale : les encycliques*, éditions du Cèdre (1952), p.26.

Le père Horovitz soutient que Montini-Paul VI a accordé au padre Pio une dérogation pour ne pas célébrer le *Novus Ordo* et continuer à dire la messe dite de Saint Pie V – entendre la messe tout court. On se demande bien comment cela serait possible : le padre Pio est mort le 23 septembre 1968, tandis que la pseudo-messe Paul VI n'est entrée en vigueur qu'au début de 1970.

Ce propos n'a aucun fondement. Le père Horovitz véhicule une légende.

En réalité, Montini a autorisé le padre Pio à célébrer en latin lorsque le vernaculaire était conseillé.

Sur l'invalidité de la pseudo-messe Paul VI

Le père Horovitz me fait grief de dire que la pseudo-messe Paul VI est invalide.

Je maintiens qu'elle est invalide pour les motifs suivants :

- Il y a un vice au niveau de la forme – c'est-à-dire des paroles de la Consécration – puisque dans la pseudo-messe Paul VI, suite à une modification de ponctuation, les paroles de la Consécration ne sont pas dites *in persona Christi*, mais narrativement. Au lieu d'être dites à la première personne, le ministre les dit à la troisième personne.

- Il y a un vice au niveau de la forme en raison de la modification de la forme. D'abord, parce que dans la pseudo-messe Paul VI, le Sacrifice est mentionné aux paroles de Consécration du Corps, chose qui n'est pas compatible avec l'ordre sacramentel, comme le rappelle Saint Thomas.

Ensuite, la nouvelle forme, et plus particulièrement son ajout « quod pro vobis tradetur » introduit une confusion. L'effet indiqué du sacrement est que le Corps soit livré. Or, à cette étape de la messe, la forme doit indiquer la Présence réelle.

- Il y a un vice au niveau de la matière, puisque le pain et le vin ne sont pas mis en état d'oblation en raison de la suppression de l'offertoire dans la pseudo-messe Paul VI.

Que répond le père Horovitz à cela ? Nous attendons sa réplique.

Sur la défense maladroite et inopérante du père Horovitz

« J'ai démontré que lorsqu'on prend le rituel de Paul VI, c'est exactement les mêmes paroles de la consécration que dans le missel de Saint Pie V. Donc c'est bel et bien la messe. Qu'est-ce qui vous permet de dire qu'elle est invalide ? Il vous faut pour cela attaquer la forme. Allez-y ! Bon courage. » (17'28)

Selon le père Horovitz, la preuve de la validité de la pseudo-messe Paul VI est qu'elle a une forme identique à celle de la messe catholique. Manque de chance : ceci est totalement faux. Montini-Paul VI a changé les paroles de la Consécration

Voici les paroles de la Consécration de la messe catholique :

- **Consécration du Corps :**

Hoc est enim Corpus meum/ Car ceci est mon Corps.

- **Consécration du Sang :**

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et aeterni Testamenti : *Mysterium Fidei* : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. / Car ceci est le Calice de mon Sang, le Sang du nouveau et éternel Testament (*Mystère de Foi*), Sang qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre en rémission des péchés

Voici les paroles de la Consécration de la pseudo-messe Paul VI selon la Constitution *Missale Romanum*. Nous mettons en majuscules les ajouts et différences entre les deux formes :

Sur le pain : ACCIPITE ET MANDUCATE EX HOC OMNES¹⁹ :

Hoc est enim Corpus meum, QUOD PRO VOBIS TRADATUR.

Sur le calice : ACCIPITE ET BIBITE EX EO OMNES :

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et aeterni Testamenti [SUPPRESSION DE MYSTERIM FIDEI], qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum

En résumé, la forme de la pseudo-messe montinienne :

- ajoute aux paroles de la Consécration du Corps : « Quod pro vobis tradatur ».
- supprime des paroles de la Consécration du Sang : « *Mystérium Fidei* »

Il y a deux changements majeurs dans les paroles de la Consécration.

Une fois encore, il apparaît que le père Horovitz ne connaît pas l'enseignement de sa secte et qu'il raconte n'importe quoi. Contrairement à ce qu'il assène, la forme de la messe catholique et celle de la pseudo-messe Paul VI sont différentes. Son seul argument de défense est anéanti... par le réel.

Vidéo 7 : Qui a institué les sacrements de l'Église ?

Sur la « juridiction ordinaire » de la secte moderniste

« Ceux qui ont la juridiction, eh oui, c'est la " secte conciliaire " à qui la Fraternité saint Pie X vient demander de pouvoir avoir le pouvoir de confesser » (5'44)

La secte moderniste n'étant pas l'Église – ceci est prouvé par le fait qu'elle ne professe pas la foi catholique – elle ne possède aucune juridiction ordinaire. Actuellement, il n'y a pas de juridiction ordinaire, et seul le prochain pape légitime pourra la réinstaurer. Précisons, contrairement à une légende répandue, que l'Église n'enseigne pas que la juridiction ordinaire soit perpétuelle.

Ceci étant, le père Horovitz a raison de rappeler que la Fraternité saint Pie X est ralliée à la secte, de qui elle tient une « juridiction » pour l'administration des mariages, des confessions et des ordinations.

Sur la véritable Église

« Si je suis Monsieur Abauzit, il n'y a plus d'église catholique ». (5'55)

¹⁹ Le changement vient du ton narratif, résultant du changement de ponctuation, les deux points remplaçant un point final.

Le père Horovitz semble ignorer la définition de l'Église.

L'Église, nous enseigne le *Catéchisme de doctrine chrétienne* de Saint Pie X (1913), « *est la société des vrais chrétiens, c'est-à-dire des baptisés qui **professent la foi** et la doctrine de Jésus-Christ, **participent à ses sacrements** et **obéissent aux Pasteurs établis par Lui**.* »²⁰

Seules les chapelles *non una cum* réunissent ces conditions :

- Elles professent la foi.
- Les sacrements qui y sont administrés sont valides.
- Elles obéissent aux pasteurs légitimes, c'est-à-dire aux clercs, prêtres et évêques, qui ne sont pas soumis à la secte moderniste.

C'est pourquoi on peut affirmer que l'Église militante est principalement composée des chapelles *non una cum*. Ces chapelles sont visibles. Elles se manifestent comme étant publiquement catholiques. Elles répondent parfaitement aux exigences du Magistère.

Sur dom Botte et le père Lecuyer

Le père Horovitz qualifie les intéressés de « lampistes » (8'05) concernant la confection du rite de consécration épiscopale montinien. Il démontre par là même qu'il ne connaît rien au sujet.

Sur l'institution des sacrements par Notre-Seigneur Jésus-Christ

Le père Horovitz cite un passage du Concile de Trente, rappelant que les sacrements ont été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ (9'23).

Il pense me porter l'estocade. C'est étonnant, car je n'ai, bien entendu, jamais nié ce dogme.

Vidéo 8 : Le Siège apostolique peut-il être vacant depuis 1958 ?

Dans cette vidéo, le père Horovitz démontre à nouveau magistralement qu'il ne comprend pas le sens de ce qu'il lit et qu'il fait dire à un concile ce qu'il ne dit pas absolument pas.

Le contre-sens est si grossier que cela en est gênant.

Mon contradicteur pense pouvoir démontrer l'impossibilité du sédévacantisme par un passage du préambule de *Pastor Aeternus* :

« la perpétuité et la nature de la primauté du Siège apostolique, sur lequel repose la force et la solidité de l'Église, conformément à la foi antique et constante de l'Église universelle, et aussi de proscrire et de condamner les erreurs contraires, si pernicieuses pour le troupeau du Seigneur. »

Le père Horovitz commente : « *Donc nous voyons ici que le Siège apostolique possède un caractère perpétuel.* » (5'43), « *Maintenant Monsieur Abauzit, il faut que vous m'expliquiez. Comment le concile Vatican I peut toujours nous dire que la primauté du Siège apostolique est perpétuelle, que vous nous dites vous-même qu'il n'y a plus de pape depuis 1958, qu'il n'y a aucune autorité de suppléance, [...] comment pouvez-vous mettre ensemble le fait qu'il n'y a plus de pape depuis 1958 et que le concile Vatican I*

²⁰ 105.

nous dit qu'il en va de la constitution même de l'Église que le Siège apostolique ait un caractère perpétuel. Merci. »

Le père Horovitz s'emmêle les pincesaux. Que nous dit ce passage de *Pastor Aeternus* ? Que le Siège de Pierre est perpétuel, ainsi que la primauté du Siège. Selon le père Horovitz, cela s'oppose à la possibilité de vacance de Siège.

Nous sommes ici en plein n'importe quoi.

Les sédévacantistes – c'est-à-dire les catholiques – n'ont jamais nié que le Siège soit perpétuel, ainsi que le caractère perpétuel de la primauté de Pierre.

Il est évident qu'il y aura un Siège aussi longtemps qu'il y aura une Église. Ceci étant, à aucun moment le Concile ne dit que l'**occupation** du Siège est perpétuelle. Avant Vatican II, on peut compter près de 70 ans de vacance de Siège. L'Église avait-elle cessé d'exister ? Selon le père Horovitz, il faudrait le croire.

Ajoutons que l'Église a rendu elle-même le Siège vacant pendant deux ans pour résoudre la crise du schisme d'Occident. Selon le père Horovitz, l'Église aurait donc porté atteinte à sa propre constitution...

En résumé :

- Le Concile enseigne que le Siège est perpétuel.
- Le père Horovitz comprend que l'**occupation** du Siège est perpétuelle. Propos étonnant qui aurait impliqué l'immortalité de Saint Pierre.

Un contre-sens identique à celui de Matthieu Lavagna

Dans une vidéo contre le sédévacantisme – donc contre le catholicisme – Matthieu Lavagna avait opposé une objection substantiellement identique en citant le chapitre 2 de *Pastor Aeternus*, « La perpétuité de la primauté du bienheureux Pierre dans les Pontifes romains ».

Lui aussi avait fait une confusion entre **perpétuité de la primauté** et **perpétuité de l'occupation**.

Laissons Mgr Conrad Martin nous expliquer le sens de ce chapitre :

« Dans le deuxième chapitre, portant le titre : “ De la perpétuité de la primauté de saint Pierre dans les pontifes romains ” le concile enseigne et définit une double vérité.

Il enseigne et définit premièrement que la perpétuité de la primauté de saint Pierre dans ses successeurs est de droit divin, étant fondée sur une disposition de Dieu ; il enseigne et définit secondement que les successeurs de saint Pierre sont les évêques de l'Église de Rome fondée par saint Pierre et consacrée par son sang.

La première vérité, savoir, que Jésus-Christ a établi non seulement la perpétuité de la primauté de saint Pierre en général, mais encore la perpétuité de cette primauté de saint Pierre dans les successeurs de saint Pierre, est une vérité de foi révélée, attestée par l'Écriture sainte et par la tradition constante de l'Église. Quant à la seconde vérité, c'est-à-dire que les évêques de l'Église romaine sont les successeurs de saint Pierre dans sa primauté, il n'est pas démontré, il est vrai, qu'elle soit fondée sur la volonté expresse de Jésus-Christ, mais elle se fonde sur ce fait que saint Pierre a lié la primauté une fois pour toutes au siège de Rome. Ce fait, toutefois, n'est pas un simple fait historique qui n'aurait

qu'une certitude humaine et historique, mais c'est un fait dogmatique, infailliblement certain, parce qu'il se rattache de la manière la plus intime à ce que nous devons croire, d'une foi catholique, sur la primauté des pontifes romains. »²¹

Il apparaît d'abord dans le titre qu'il s'agit bien de la primauté de la **perpétuité** et non de l'**occupation** du Siège.

Que signifie la primauté de la perpétuité ? D'abord, que la primauté est perpétuelle en ce sens que la primauté de Saint Pierre se perpétue dans ses successeurs (« *la perpétuité de la primauté de saint Pierre en général, mais encore **la perpétuité de cette primauté de saint Pierre dans les successeurs de saint Pierre*** »). Ensuite, en ceci que les successeurs de Saint Pierre ne peuvent qu'être les évêques de l'Église de Rome (« *les successeurs de saint Pierre sont les évêques de l'Église de Rome* », « *les évêques de l'Église romaine sont les successeurs de saint Pierre dans sa primauté* »)²².

On voit bien que tout ceci n'a rien à voir avec la question de la vacance du Siège. Car même en période de vacance de Siège, ces principes ne changent pas.

C'est bien à tort que mes contradicteurs ont tenté de s'appuyer sur la perpétuité de la Primauté de Pierre, car la secte moderniste travaille à la négation de ce dogme – par sa redéfinition – dans le cadre du processus synodal :

*« L'intensité de l'élan œcuménique est l'un des fruits les plus significatifs du Synode 2021-2024. **La nécessité de trouver “ une forme d'exercice de la primauté qui [...] soit ouverte à une situation nouvelle ” (UUS 95) est un défi fondamental à la fois pour une Église synodale missionnaire et pour l'unité des chrétiens.** »²³*

L'argument massue du Père Horovitz et de Matthieu Lavagna est totalement inopérant *et provient de leur capacité à dénaturer le sens évident d'un texte*. Je n'affirme pas qu'ils le font volontairement, mais par biais moderniste.

Vidéo 9 : Après avoir calomnié ma réputation de prêtre, Maître Abauzit nous dit que le magistère est simple

Cette vidéo commence par une assertion fausse « *je suis traité de malbonnête par M. Abauzit* » (0'30).

Je n'ai jamais employé ce mot à l'endroit du père Horovitz. Je mets plutôt en avant la récurrence de ses contre-sens.

Par la suite, celui-ci démontre, malgré son « *professionnalisme* » et ses « *douze années d'étude de sciences sacrées* », qu'il ne comprend pas le Magistère de l'Église et qu'il cherche à le contredire comme nous allons le voir.

Dans une vidéo publiée sur la chaîne de Machabée, j'affirme que le Magistère de l'Église est l'explicitation de la Révélation, la règle prochaine de la vérité et que son autorité est supérieure à celle des théologiens. Pour appuyer mon propos, je cite des extraits d'*Humani Generis* :

²¹ *Les travaux du concile du Vatican*, Mgr Conrad Martin, Librairie Poussielgue Frères (1873), p.41-42.

²² Ce qui en passant invalide les thèses conclavistes.

²³ Document d'étape continental, 137.

– « Dieu a donné à son Église, en même temps que les sources sacrées, **un magistère vivant pour éclairer et pour dégager ce qui n'est contenu qu'obscurément et comme implicitement dans le dépôt de la foi.** Et ce dépôt, ce n'est ni à chaque fidèle, ni même aux théologiens que le Christ l'a confié pour en assurer l'interprétation authentique, **mais au seul magistère de l'Église.** »

– « Nous n'aurions certes pas à déplorer ces écarts loin de la vérité si tous, même en philosophie, voulaient écouter le **magistère de l'Église** avec tout le respect qui lui est dû ; **car il lui revient, de par l'institution divine, non seulement de garder et d'interpréter le dépôt de la vérité divinement révélée, mais encore d'exercer toute sa vigilance sur les disciplines philosophiques pour que de faux systèmes ne portent pas atteinte aux dogmes catholiques.** »

– « Si dans leurs Actes, les Souverains Pontifes portent à dessein un jugement sur une question jusqu'alors disputée, il apparaît donc à tous que, conformément à l'esprit et à la volonté de ces mêmes Pontifes, **cette question ne peut plus être tenue pour une question libre entre théologiens.** »

– « Et alors que **ce magistère, en matière de foi et de mœurs, doit être pour tout théologien la règle prochaine et universelle de vérité**, puisque le Seigneur Christ lui a confié le dépôt de la foi. »

Tout cela est parfaitement clair. J'ajoutais – ce qui, semble-t-il, irrite le père Horovitz – que le Magistère n'est pas sujet à interprétation, puisqu'il est l'interprétation. Du reste, son sens est limpide, donc une personne un minimum formée ne fait pas de contre-sens.

Dans *Mortalium Animos*²⁴, Pie XI enseigne en effet que le Magistère « transmet facilement » les vérités révélées aux hommes et qu'il n'est pas nécessaire de faire de longues études pour comprendre le « dépôt de la vérité » :

– « **En effet, le magistère de l'Église** – lequel, suivant le plan divin, a été établi ici-bas pour que les vérités révélées subsistent perpétuellement intactes et **qu'elles soient transmises facilement et sûrement à la connaissance des hommes...** »

– « Aussi, **ils s'égarent également**, ceux qui pensent que le dépôt de la vérité existe quelque part sur terre, **mais que sa recherche exige de si durs labeurs, des études et des discussions si prolongées que, pour le découvrir et entrer en sa possession, à peine la vie de l'homme y suffirait ;** comme si le Dieu très bon avait parlé par les prophètes et par son Fils unique **à cette fin que seulement un petit nombre d'hommes enfin mûris par l'âge pût apprendre les vérités révélées par eux**, et nullement pour donner une doctrine de foi et de morale qui dirigerait l'homme pendant tout le cours de sa vie mortelle ».

Le père Horovitz n'est pas d'accord avec Pie XI et tient à le faire savoir en dénaturant mon propos : « Si l'on suit Monsieur Abauzit, nous sommes à un niveau où nous n'avons plus besoin de théologiens, le Magistère se comprend tout seul. » (104)

Pie XI enseigne en effet que le Magistère « peut se comprendre tout seul », puisqu'il écrit que grâce au Magistère, les vérités révélées sont « **transmises facilement et sûrement à la connaissance des hommes** ».

²⁴ Lettre encyclique, 6 janvier 1928.

Cela ne signifie pas que les théologiens sont inutiles. Mais effectivement, ils n'ont pas raison contre le Magistère.

Le père Horovitz accuse Pie XI de protestantisme

« *Cela rappelle curieusement le Sola Scriptura.* » (1'08), soit le libre examen des Saintes Écritures. « *Pas besoin d'Église, car la Sainte Écriture se comprend toute seule* » (1'13).

Le PH assimile le propos de Pie XI, selon lequel le Magistère est obvie, au libre examen que les protestants font avec la Bible. Cette attaque est tout simplement absurde et irrespectueuse envers le pape.

Par ailleurs, il apparaît que le père Horovitz ne comprend pas ce qu'est le Magistère. Les Saintes Écritures ne peuvent être interprétées que par l'Église. Le Magistère n'a pas à être interprété : il est l'interprétation de la Révélation. Décidément, il manque des bases essentielles au père Horovitz, ce qui nous étonne au regard de ses « *douze années d'étude de sciences sacrées* ».

« *On se demande à quoi sert les prêtres, car tout laïque peut comprendre le Magistère de **manière facile**.* » (1'34). Le père Horovitz insiste sur le mot « facile », qu'il ne digère pas. Le mot « facilement » est pourtant signé de Pie XI.

Pinaillages et sophismes

« *Pourquoi dites-vous que la Parole de Dieu est en-deçà du Magistère ?* » (2'14).

Je n'ai jamais tenu ce propos. J'affirme que le Magistère explicite la Révélation et qu'il est la « *règle prochaine et universelle de vérité* » (*Humani Generis*).

« *Le Magistère de l'Église est facile d'accès ? Ah bon ?* » (3'33)

C'est en effet le propos de Pie XI. Léon XIII enseigne substantiellement la même chose dans *Sapientiae Christianae* lorsqu'il écrit : « *Dès **qu'elle** [la doctrine catholique] **est saisie par une âme simple** et libre de préjugés, **elle a aussitôt pour elle l'assentiment** de la saine raison...* »

« *Les querelles sur la grâce ont duré jusqu'au XVII^e siècle* » (3'38)

Précisément parce que le Magistère n'avait pas encore tranché la question et mis un terme à la controverse. Comme l'enseigne Pie XII dans *Humani Generis*, une fois que le Magistère tranche une question, « ***cette question ne peut plus être tenue pour une question libre entre théologiens.*** »

« *Je vous mets au défi, Monsieur Abauzit, de me montrer que le Magistère sur la grâce est simple* » (3'49)

Je renvoie le père Horovitz aux textes limpides du Concile de Trente (session VI, décret sur la justification, chapitre V), de *Mit Brennender Sorge*, de *Mystici Corporis Christi*, de *Dei Filius*, d'*Humani Generis*, de *Testem Benevolentiae* et de *Libertas Praestantissimum*.

Dans mon ouvrage *Paroles de papes*, au mot « Grâce », on trouve des extraits de tous ces textes parfaitement clairs et simples de compréhension pour qui a un minimum de formation.

« Pas besoin de libre examen, alors qu'il est à la portée de tous. Vous ne voyez pas la contradiction ? » (4'59)

Non, car comme évoqué dans la vidéo, le Magistère n'a pas besoin d'être interprété pour être compris.

« Quand Pie XI nous dit [dans *Mortalium animos*] que ce Magistère doit être transmis facilement, à qui s'adresse-t-il ? À des prêtres, à des évêques ou à des laïques ? Ça serait intéressant, cher Monsieur Abauzit, d'**aller vérifier cela**. » (5'52), « Lorsque Pie XI dit que c'est facile, **il s'adresse aux clercs** » (6'20)

Pour savoir à qui Pie XI s'adresse, il suffit de lire le texte. Le pape enseigne que grâce au Magistère, les vérités révélées sont « **transmises facilement et sûrement à la connaissance des hommes...** ».

À « la connaissance des hommes », et non des seuls clercs, contrairement à ce qu'assène le père Horovitz, qui n'a même pas pris la peine de lire en entier – à moins qu'il ne l'ait pas compris – le texte que je lui oppose.

« parce que je puis vous dire que le **Magistère demande des études pour le comprendre**, on a très vite fait de faire un contre-sens, on a très vite fait de ne pas saisir des formules tirées de la philosophie scolastique. » (6'12)

Le long de notre étude, nous avons effectivement constaté que le père Horovitz a fait des contre-sens grossiers sur des textes du Magistère (*Pastor Aeternus*, 4^e concile de Latran, etc.). Mais ceci vient du fait qu'il est moderniste et que le modernisme est par définition un prisme déformant.

Comparons la plume de Pie XI à celle du père Horovitz :

– « le Magistère demande des **études** pour le comprendre » (père Horovitz)
 – « Aussi, **ils s'égarent également**, ceux qui pensent que le dépôt de la vérité existe quelque part sur terre, **mais que sa recherche exige de si durs labeurs, des études et des discussions si prolongées** que, pour le découvrir et entrer en sa possession, à peine la vie de l'homme y suffirait. »

Pie XI nous fait dans ce passage le portrait-robot du père Horovitz...

« S'il ne faut pas de formation pousser pour comprendre le Magistère, alors il faut que vous m'expliquiez quel est le rôle du prêtre. » (7'11)

On observera que le père Horovitz ne peut s'empêcher de déformer mes propos. Il est évident qu'un prêtre doit enseigner la foi et sanctifier ses ouailles par son ministère.

« Pourquoi citez-vous Bellarmin si ce n'est pas la peine de le citer ? » (8'20)

Contrairement au père Horovitz, lorsque je cite un docteur de l'Église, comme Saint-Robert Bellarmin, ce n'est pas pour essayer de contredire le Magistère, mais, au contraire, pour confirmer son sens.

Des docteurs de l'Église peuvent par ailleurs avoir traité de questions qui n'ont pas encore été tranchées par le Magistère. Je n'ai jamais dit qu'un théologien approuvé par l'Église était inutile. Je dis qu'il n'y a pas besoin de recourir à un théologien pour comprendre le Magistère.

Vidéo 10 : Réponse à maître Abauzit : Les canonisations sont-elles infaillibles ?

« *On n'a pas besoin du filtre des théologiens pour en comprendre le sens [du Magistère]* » à cette phrase de ma part, le père Horovitz réagit : « *pourquoi les docteurs de l'Église, pourquoi Bellarmin ? Pourquoi Saint Alphonse de Liguori ?* » (2'45)

J'ai déjà répondu : parce qu'ils ont parfois traité de questions non encore tranchées par le Magistère ou parce qu'ils confirment celui-ci.

Lorsque j'évoque le fait que la secte moderniste a « canonisé » l'hérétique monophysite Grégoire de Narek, puis l'a fait « docteur de l'Église » par Bergoglio, le père Horovitz dit ne pas être au courant (3'57). Cela n'est pas à la hauteur de son « *professionnalisme* ».

Précisons qu'à ce stade de la vidéo qu'il commente, le père Horovitz a sous les yeux les citations de Pie XI relatives à l'infaillibilité des canonisations. Il cherche néanmoins à contredire le pape.

Nous observons donc la pertinacité du père Horovitz dans son refus d'admettre l'infaillibilité des canonisations.

Vidéo 11 : Que penser des propos de maître Abauzit sur la limpidité du Magistère ?

Le père Horovitz pense m'attaquer en me disant que je ne parle quasiment pas de la Sainte Écriture (0'38). Autrement dit, il me fait grief de ne pas faire de libre examen...

Ensuite, il me reproche de recourir au Magistère de l'Église : « *Si le Magistère est si facile que ça, pourquoi le concile de Trente a-t-il demandé aux prêtres de faire des études ?* » (3'03).

Effectivement, Pie XI enseigne que le Magistère est facile d'accès : « ***En effet, le magistère de l'Église – lequel, suivant le plan divin, a été établi ici-bas pour que les vérités révélées subsistent perpétuellement intactes et qu'elles soient transmises facilement et sûrement à la connaissance des hommes...*** »

Le père Horovitz semble ne pas se rendre compte du mépris pour le Magistère que contient son sarcasme. Il ignore par ailleurs qu'à l'époque du concile de Trente, le Magistère n'avait pas connu le développement qu'il aura à partir du XIX^e siècle.

Par ailleurs, la formation d'un prêtre est très loin de se limiter à la connaissance du Magistère.

Par la suite, le PH divague « *leur but [aux sédévacantistes], une église sans clergé* » (7'53). Faut-il répondre à cette attaque absurde ?

« *Vous vous rendez compte de la stupidité d'une telle prétention* » (12'11)

La stupidité en question, selon le père Horovitz, est de considérer que l'on dit la vérité lorsque l'on répète le Magistère de l'Église.

Vidéo 12 : Réponse à maître Abauzit Argument auquel les sédévacantistes ne pourront pas répondre

Le titre de la vidéo est bien alléchant.

Le père Horovitz se perd dans plusieurs « considérations » et nous apprend que la « *petite église a refusé le concile Vatican I* ». De la part de quelqu'un qui a fait « *douze années d'étude de sciences sacrées* », on attendait mieux. La petite église a initialement refusé le concordat entre Napoléon et Pie VII et non le concile du Vatican.

Finalement, le père Horovitz n'évoque aucun argument doctrinal.

« Ils rejettent les théologiens, même les très bons ! Tout en les citant ! Parce qu'Abauzit a eu besoin du cardinal Bellarmin, il l'a cité » (17'30)

On appréciera la cohérence du propos.

Vidéo 13 : Réponse à maître Abauzit, Un argument décisif contre la petite église sédévacantiste 2 et fin

« C'est le propre de tous les sédévacantistes, quasiment hein, d'être passés par la Fraternité Saint Pie X. » (0'20)

Cela ne poserait aucun problème si c'était vrai, mais en l'occurrence, c'est faux. Preuve nouvelle que le père Horovitz ne sait pas de quoi et de qui il parle.

Sur la visibilité de l'Église

Le père Horovitz s'est convaincu que la position sédévacantiste n'était pas conforme à la visibilité de l'Église. Pour appuyer sa spéculation hasardeuse, il cite le cardinal Billot et interrompt à de nombreuses reprises son propos par des invectives.

Mon propos se développera sous trois axes :

- 1) Démonstration de la parfaite concordance entre la visibilité de l'Église et la position *non una cum*
- 2) Démonstration de la position absurde selon laquelle la secte moderniste remplirait le rôle de « visibilité de l'Église »
- 3) Commentaires des invectives du père Horovitz

Qu'enseigne le Magistère de l'Église au sujet de la visibilité ?

En opposition au protestantisme, dont certaines branches soutiennent que l'Église serait invisible et impalpable, le Magistère nous enseigne que l'Église est un corps, visible aux yeux :

– « *C'est pour toutes ces raisons que l'Église, dans les saintes Lettres, est si souvent appelée un corps, et aussi le corps du Christ. Vous êtes le corps du Christ. **Parce que l'Église est un corps, elle est visible aux yeux** ; parce qu'elle est le corps du Christ, elle est un corps vivant, actif, plein de sève, soutenu qu'il est et animé par Jésus-Christ qui le pénètre de Sa vertu à peu près comme le tronc de la vigne nourrit et rend fertiles les*

rameaux qui lui sont unis. Dans les êtres animés, le principe vital est invisible et caché au plus profond de l'être, mais il se trahit et se manifeste par le mouvement et l'action des membres : ainsi le principe de vie surnaturelle qui anime l'Église apparaît à tous les yeux par les actes qu'elle produit.

Il s'ensuit que ceux-là sont dans une grande et pernicieuse erreur, qui, façonnant l'Église au gré de leur fantaisie, **se l'imaginent comme cachée et nullement visible** ; et ceux-là aussi qui la regardent comme une institution humaine, munie d'une organisation, d'une discipline, de rites extérieurs, mais sans aucune communication permanente des dons de la grâce divine, sans rien qui atteste, par une manifestation quotidienne et évidente, la vie surnaturelle puisée en Dieu. »

Satis Cognitum, lettre encyclique de Léon XIII, 29 juin 1896

– « **Que l'Église soit un corps**, la Sainte Écriture le dit à maintes reprises. Le Christ, dit l'Apôtre, est la Tête du Corps qu'est l'Église. Si l'Église est un corps, il est donc nécessaire qu'elle constitue un organisme un et indivisible, selon les paroles de saint Paul : Bien qu'étant plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ. Ce n'est pas assez de dire : un et indivisible ; **il doit encore être concret et perceptible aux sens**, comme l'affirme Notre Prédecesseur d'heureuse mémoire, Léon XIII, dans sa Lettre encyclique *Satis cognitum* : “ **C'est parce qu'elle est un corps que l'Église est visible à nos regards.** ” **C'est donc s'éloigner de la vérité divine que d'imaginer une Église qu'on ne pourrait ni voir ni toucher, qui ne serait que “ spirituelle ”** (“ *pneumaticum* ”), dans laquelle les nombreuses communautés chrétiennes, bien que divisées entre elles par la foi, seraient pourtant réunies par un lien invisible. »

Mystici Corporis Christi, lettre encyclique de Pie XII, 29 juin 1943

On mesure déjà l'inconsistance de l'attaque selon laquelle le sédévacantisme impliquerait que l'Église ne soit plus visible. La visibilité de l'Église signifie que celle-ci « *est visible à nos regards* », que son corps « *doit encore être concret et perceptible aux sens* ». Les chapelles *non una cum* sont visibles au regard, concrètes et perceptibles aux sens. Elles correspondent aux exigences du Magistère.

Le Concile de Trente²⁵ définit que la « *une hiérarchie établie par disposition de Dieu [...] se compose d'évêques, de prêtres et de ministres* ». Tout cela est présent dans les chapelles *non una cum*.

En résumé, les sédévacantistes – entendre, les catholiques – ne peuvent être pris en défaut sur la question de la visibilité. Et je répète que l'Église militante est aujourd'hui très principalement, voire exclusivement, composée des chapelles *non una cum*, qui seules réunissent les trois éléments constitutifs de l'Église : profession de la foi, participation aux sacrements, obéissance aux pasteurs légitimes, c'est-à-dire aux clercs, prêtres et évêques, qui ne sont pas soumis à la secte moderniste.

J'ajoute qu'il est insensé de croire que la secte moderniste puisse faire office de visibilité de l'Église, comme l'enseignent les lefebvristes, qui ont toujours refusé de rompre avec le modernisme pour ce motif.

Comment croire en effet, que l'Église instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit non seulement représentée, mais incarnée :

– par un pseudo-magistère bourré d'hérésies depuis près de 70 ans.

²⁵ Doctrine et canons sur le sacrement de l'ordre, 15 juillet 1563, 23^e session.

- par une hiérarchie et un « pape » qui ne professent pas la foi.
- par des actes d’apostasie publique émanant à échéance régulière de la pseudo-autorité.
- par Wojtyla-Jean Paul II embrassant le Coran.
- par Wojtyla-Jean Paul II se faisant marquer le front du signe des adorateurs de Shiva (2 février 1986).
- par Wojtyla-Jean Paul II déclarant en Jordanie (21 mars 2000) : « *Que saint Jean-Baptiste protège l’islam !* »
- par les mœurs abominables du « clergé » moderniste.
- par l’intrônisation de Pachamama au Vatican (synode sur l’Amazonie).
- par la participation à un rituel païen de Bergoglio au Canada (juillet 2022).
- par la participation des pseudo-pontifes modernistes à des cultes dans des mosquées, des synagogues, des temples hérétiques et schismatiques.
- par la bénédiction de couples homosexuels, c’est-à-dire de l’homosexualité tout court.
- par l’incitation à se faire inoculer un sérum artificiel.
- par des « sacrements » dont la substance a été modifiée pour au moins quatre d’entre eux (messe, ordre, confirmation, extrême-onction).
- par des abus liturgiques toujours plus blasphématoires.

Il serait absurde et blasphématoire d’imputer à l’Église toutes ces abominations. Elles ne sont pas d’Église. L’Église ne peut pas faire de mal aux âmes.

Répondons maintenant aux invectives du père Horovitz, qui semblent inspirées par une vive amertume.

« Est-ce que le sédévacantisme est “ un ”, je ne crois pas ? Aucune hiérarchie n’existe. » (2’05)

Les sédévacantistes sont unis par la foi, ce qui ne les empêche pas d’avoir des divergences sur ce qui relève de l’opérable.

Dans la secte moderniste, les divergences sont beaucoup plus grandes, car elles touchent des questions relatives à la foi et les mœurs. Quoi de commun entre les charismatiques et l’abbé Laguérie ? Ont-ils la même religion ? Nous savons que non. Quoi de commun entre Athanasius Schneider – qui appelle à la révision de Vatican II et à la suppression de plusieurs réformes « sacramentelles » modernistes – et le père Horovitz, qui défend toute l’œuvre accomplie par Roncalli-Jean XXIII et ses successeurs ? Ces deux hommes n’ont pas la même religion. Quoi de commun entre Tucho Fernandez, auteur de *Fiducia Supplicans* et « Mgr » Strickland, qui reconnaît que ce texte vise à bénir l’homosexualité ? Ces deux hommes n’ont pas la même religion.

Nous pourrions longuement continuer ainsi. Lorsqu’un moderniste oppose aux sédévacantistes leur désunion sur des questions opérables, il pratique l’inversion accusatoire, à moins d’être totalement aveuglé.

« Trouve-t-on la sainteté dans le sédévacantisme ? Je vous laisse répondre » (3’01)

La réponse est positive. Combien de personnes sont-elles sorties du péché originel et du péché mortel grâce au sédévacantisme ?

Y aura-t-il des saints émanant des rangs *non una cum* ? L’Église en jugera. En tout état de cause, la sainteté implique notamment d’exercer l’héroïcité de la vertu de foi. Cette vertu de foi nécessite, par définition, d’avoir déjà la foi ; foi qui n’est pas professée dans la secte du père Horovitz ou dans les sphères lefebvristes.

« *Selon leur définition, il n'y aura plus jamais de pape puisque la ligne est rompue définitivement.* » (5'50)

Ceci est une pure invention du père Horovitz, professée en désespoir de cause. Les sédévacantistes ont toujours soutenu que Pie XII aura un successeur.

« *Allez voir Napo sur le fameux grand monarque que les sédévacantistes attendaient* » (9'14)

Les chapelles *non una cum* n'ont rien à voir avec les pitreries du Grand Monarque « récemment » sacré par un usurpateur, il est absurde de le leur imputer.

« *Où sont vos miracles, sédévacantistes ?* » (12'41)

Ils sont d'abord dans toutes les conversions suscitées par le Bon Dieu, de personnes qui, sur le papier, au regard de leur origine ou de leur trajectoire, n'avaient aucune chance de devenir catholiques. C'est mon propre cas et il est très loin d'être isolé.

Nous pouvons évoquer ici d'autres miracles, tout en reconnaissant qu'ils n'ont pas encore été approuvés par une autorité légitime.

Nous pourrions parler au père Horovitz du double miracle eucharistique dont l'abbé Paul Schoonbroodt a été témoin le 3 octobre et le 12 décembre 1971 dans l'église de Steffeshausen située dans le diocèse de Liège.

Autre miracle, à notre époque. Une femme catholique mariée n'a plus de menstruations depuis 15 ans en raison d'une chimiothérapie qui lui a détruit les ovaires. Dans cette condition, elle a donné naissance à quatre enfants, catholiques et bien portants. Quatre enfants dont les médecins ne savent toujours pas comment ils ont pu naître.

« *Nous en avons tous les jours des miracles eucharistiques ! **Tous les jours !*** » (12'50)

La pseudo-messe Paul VI étant invalide, elle ne peut être l'objet de miracle. La simple affirmation du fait qu'il y ait des miracles « *tous les jours* » dans la secte moderniste suffit à rendre le propos du père Horovitz inconsistant.

À titre d'exemple, on peut rappeler que le prétendu miracle de Lourdes en 2000, lors d'une synaxe montiniennne, a eu lieu avant les « paroles de consécration ». Ceci n'est pas sérieux...

« *Est-ce qu'en fréquentant les sédévacantistes on devient saint ?* » (14'28)

En fréquentant des chapelles *non una cum*, on peut vivre en état de grâce. Il revient à l'Église de juger des canonisations.

« *L'Église catholique est répandue partout, elle a des territoires partout* » (14'55)

Il y a des chapelles *non una cum* sur tous les continents.

« *Je suis à ma manière un spécialiste de cette question...* » (17'01)

Le lecteur appréciera.

Sur les notes de l'Église

Le père Horovitz cherche à prendre en défaut les sédévacantistes sur les notes de l'Église.

Prenons leurs définitions données par le catéchisme de Saint Pie X pour non seulement montrer à nouveau l'inconsistance du propos du père Horovitz, mais aussi pour le retourner contre lui, car il est évident que la secte moderniste est incapable de revendiquer les quatre notes de l'Église.

Unité : « *L'Église est une parce que tous ses membres, formant tous ensemble un seul corps, le corps mystique de Jésus-Christ, **ont eu et auront toujours la même foi, le même sacrifice, les mêmes sacrements et le même Chef visible**, le Pontife romain, successeur de saint Pierre.* »

Les sédévacantistes sont unis par la même foi, le même sacrifice et les mêmes sacrements. À l'instar des autres périodes de vacance de Siège de l'Église avant l'usurpation moderniste, ils n'ont pas de Chef visible. Ils sont cependant fidèles à Pierre en refusant de s'incliner devant les usurpateurs qui prétendent être leurs successeurs.

On observera que les modernistes n'ont pas la même « foi ». Certains acceptent Vatican II en bloc, d'autres en partie. Certains le rejettent sans le dire, au motif qu'il serait pastoral, d'autres, ont même le droit d'en faire une « critique constructive » (Institut du Bon Pasteur).

Ils n'ont pas non plus les mêmes sacrements. Quoi de commun entre la pseudo-messe Paul VI et la véritable messe ?

Sainteté : « *L'Église est sainte parce que sont saints Jésus-Christ, son Chef invisible et l'Esprit qui la vivifie ; parce qu'en elle **sont saints le sacrifice, les sacrements et la doctrine** ; parce que **tous ses membres sont appelés à se sanctifier**, et que réellement beaucoup ont été saints, le sont et le seront.* »

Le Chef invisible des chapelles *non una cum* – Jésus-Christ – est saint. Leur sacrifice, leurs sacrements et leur doctrine – celle de l'Église –, qui n'ont pas varié depuis 2000 ans, sont saints. Leurs membres sont appelés à se sanctifier.

La secte moderniste a-t-elle Jésus-Christ pour chef ? Il y a lieu d'en douter – indépendamment du fait que le Christ n'a pu être l'auteur de l'apostasie moderniste –, puisque selon les faux pontifes modernistes, ils ont le même Dieu que les musulmans et les talmudistes. Or, ces derniers groupes n'adorent pas la Très-Sainte Trinité.

La pseudo-messe Paul VI, rituel invalide ayant donné lieu à un nombre astronomique d'abus liturgiques n'est pas saint. Les « sacrements » modernistes, dont la substance a été changée par rapport aux sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ – ce que la constitution divine de l'Église interdit – ne sont pas saints.

Les couples homosexuels qui sont bénis par les clercs modernistes ne sont pas saints. De même que les adultères qui sont appelés à communier dans *Amoris Laetitia*.

L'attaque du père Horovitz se retourne contre lui et sa secte.

Catholicité : « *L'Église est catholique ou universelle, **parce qu'elle a été instituée pour tous les hommes**, adaptée à tous et répandue sur toute la terre.* »

En cette période d'usurpation moderniste, tous les hommes sont appelés à rejoindre des chapelles *non una cum*.

La secte moderniste appelle-t-elle à la conversion de tous les hommes ? Non. Dans un document très officiel, elle a déclaré ne plus chercher à convertir les juifs – ce qu'elle ne cherchait pas à faire dans la pratique.

Dans un document du 10 décembre 2015 de la Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, qui n'a jamais été désavoué par les faux papes et leur hiérarchie, il est préconisé de ne pas chercher à convertir les juifs, au motif que, « *par un mystère divin insondable* », il y a un salut dans la synagogue – autrement dit, hors de l'Église, il y a un salut :

– « 36. *De la profession de foi chrétienne qu'il ne peut y avoir qu'une seule voie menant au salut, il ne s'ensuit d'aucune manière que les juifs sont exclus du salut de Dieu parce qu'ils n'ont pas reconnu en Jésus Christ le Messie d'Israël et le Fils de Dieu. [...] Du point de vue théologique, le fait que les juifs prennent part au salut de Dieu est indiscutable ; mais comment cela est possible, alors qu'ils ne confessent pas explicitement le Christ, demeure un mystère divin insondable.* »

Il est clairement affirmé que l'on peut se sauver sans confesser Jésus-Christ. Il s'agirait d'un « *mystère divin insondable* ». Les juifs talmudistes peuvent donc trouver le salut dans la Synagogue.

– 37. « *Un autre point central doit continuer à être pour les catholiques la question théologique hautement complexe de savoir comment concilier de façon cohérente leur croyance dans la mission salvifique universelle de Jésus Christ avec l'article de foi selon lequel Dieu n'a jamais révoqué son alliance avec Israël. Pour l'Église, le Christ est le Rédempteur de tous. En conséquence, il ne peut y avoir deux voies menant au salut puisque le Christ est venu sauver les gentils mais également les juifs. Nous sommes confrontés ici au mystère de l'œuvre de Dieu : il ne s'agit pas de déployer des efforts missionnaires pour convertir les juifs, mais plutôt d'attendre l'heure voulue par le Seigneur où nous serons tous unis et où " tous les peuples [l']invoqueront [...] d'une seule voix et le serviront sous un même joug "* (Nostra Aetate, n. 4). »

« *il ne s'agit pas de déployer des efforts missionnaires pour convertir les juifs, mais plutôt d'attendre* ». Cette phrase, qui a pour seul mérite sa franchise, est glaçante. La secte moderniste reconnaît qu'elle ne cherche pas à convertir les juifs. Elle n'appelle donc pas tous les hommes à elle.

On en est d'ailleurs peu surpris : on se souvient des multiples condamnations du prosélytisme par Bergoglio.

Apostolicité : « *L'Église est apostolique parce qu'elle est fondée sur les Apôtres et sur leur prédication, et gouvernée par leurs successeurs, les Pasteurs légitimes qui, sans interruption et sans altération, continuent de transmettre et la doctrine et le pouvoir.* »

Les chapelles *non una cum* ont des évêques, successeurs des Apôtres, sans interruption ni altération, continuant à transmettre la doctrine et le pouvoir. Par leur canal, se réalise la volonté de Notre-Seigneur, mentionnée dans *Pastor Aeternus*, selon laquelle il y aura des pasteurs jusqu'à la fin du monde.

La secte moderniste n'est pas fondée sur la « prédication des apôtres », puisqu'elle a adopté pour doctrine le conciliabule Vatican II et ses suites.

Techniquement, la secte moderniste est fondée sur le code de droit canon moderniste de 1983 publié par Wojtyla, ainsi que sur l'hérésie, des sacrements invalides, des clercs invalides, des faux saints et les abus que l'on sait et que l'on ose décrire.

Sa hiérarchie ne succède en rien aux Apôtres.

En conclusion, les quatre notes de l'Église nous permettent de démasquer la secte moderniste.

Vidéo 14 : Réponse à maître Abauzit et Maccabée sur la validité de l'ordre dans le rituel de Paul VI

Le père Horovitz déclare que les sédévancantistes ne « croient pas » en son ordination. Il serait plus juste de dire qu'elle est invalide en raison de l'invalidité intrinsèque du rite de consécration épiscopale montinien.

Ainsi, qu'après d'autres, je l'ai souvent plaidé, le rite de consécration épiscopale montinien n'est pas valide car il ne signifie pas l'épiscopat dans sa prière consécatoire, chose exigée par Pie XII dans *Sacramentum Ordinis*.

Aucun contradicteur n'a pu prouver le contraire et ce d'autant moins :

- Que l'explication donnée par dom Botte à ce sujet... est si lamentable qu'elle a été abandonnée par les défenseurs du rite montinien²⁶.
- Que les défenseurs du rite montinien ne sont même pas d'accord entre eux sur les passages censés signifier l'épiscopat.

Le père Horovitz ne bouleversera pas les débats, car il ne répond pas à la question... Il donne l'impression de ne pas avoir compris la problématique soulevée.

Vidéo 15 : Réponse à Mgr Abauzit

En réaction à mon affirmation selon laquelle les modernistes ne parlent pas de la grâce sanctifiante, le père Horovitz s'exclame l'avoir fait. Peut-être. Il serait alors une exception qui confirme la règle, en contradiction avec ses pseudo-papes.

Comme dans une vidéo précédente, le père Horovitz m'oppose le « Catéchisme de l'Église catholique » de Wojtyla-Jean Paul II... sans jamais répondre sur le fond des textes du « magistère » moderniste que je cite, comme *Gaudium et Spes*, *Redemptor Hominis* ou *Redemptoris Missio*.

Vidéo 16 : Par quelle autorité maître Abauzit se permet-il de publier un ouvrage de citations choisies par lui ?

²⁶ Je développe ces problématiques dans l'ouvrage *L'équivoque vaincue par le Magistère*.

Dans cette vidéo, le père Horovitz me fait grief d'avoir fait publier le livre *Paroles de papes*, recueil de passages du Magistère. Selon lui, je « *bénéficie de la souplesse donnée par le concile Vatican II aujourd'hui.* »

Il invoque mon absence d'autorité pour le faire. C'est un sophisme, car il y a aujourd'hui une vacance d'autorité et que si Autorité il y avait, mon livre *Paroles de papes* n'aurait eu aucune utilité et je ne l'aurais pas écrit.

Vidéo 17 : Toujours et encore la validité du sacrement de l'ordre selon Pie XII

Le père Horovitz ne pose et ne répond toujours pas à la question : où est signifié l'épiscopat dans la prière consécrationnaire du rite de consécration épiscopale montinien ?

Vidéo 18 : Question à M^e Abauzit

Dans un « short », le père Horovitz me pose la question suivante : « *J'ai une question à vous poser monsieur Abauzit. Vous avez dit lors de l'émission que vous avez faite sur TV Libertés " Avant on disait 'catholique', aujourd'hui on dit, 'sédévacantiste' ". J'ai une question à vous poser : les églises orientales sont-elles également appelées à se convertir à la doctrine sédévacantiste ?* »

Le père Horovitz ne semble pas comprendre qu'à proprement parler, il n'existe pas de doctrine sédévacantiste. *Le sédévacantisme n'est que l'application de la foi à la situation actuelle.* Contrairement aux modernistes, les sédévacantistes n'ont pas touché à la doctrine de l'Eglise et à ses sacrements. Contrairement aux modernistes, les sédévacantistes, à l'exemple des catholiques d'avant Vatican II, ne commettent pas d'actes d'apostasie ou d'abus liturgiques.

Concernant les églises orientales, je réponds que si elles ont été mystifiées par le modernisme, alors oui, elles doivent l'abjurer, chose qui les conduira à faire le constat de la vacance du Saint Siège.

Vidéo 19 : Démonstration du mensonge de la conspiration universelle enseignée par Mgr Abauzit !

Dans cette vidéo, le père Horovitz multiplie les approximations historiques et tient des propos insultants envers Pie IX et Saint Pie X, qu'il tente, sans s'en rendre compte, de tourner en ridicule.

« *Mgr Abauzit nous dit que la vacance de Siège n'est pas nouveau (sic). C'est tout à fait nouveau* » (1'00)

Considération étonnante, car la première vacance de Siège a commencé à la mort de Saint Pierre.

« *La vacance de Siège qui a eu lieu trois ans et demi au maximum, lors d'un conclave, un conclave qui n'en finissait pas pour élire un pape...* » (1'06)

La vacance de Siège à laquelle le PH fait mention semble être celle ayant eu lieu entre la mort de Saint Marcellin et l'élection de Saint Marcel I^{er} (25 octobre 304 – 26 mai 308), ayant une durée 3 ans, 7 mois, 2 jours.

Ceci n'est absolument pas en raison d'un conclave : au IV^e siècle, le conclave n'existait pas. Il faudra attendre le XI^e siècle pour que l'on adopte ce mode de désignation.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de la plus longue période de vacance de Siège. La plus longue vacance de Siège de l'histoire a duré non moins de 13 longues années, de l'élection du faux pape – alors enfant – Benoît IX en 1033 au concile de Sutri (1046), qui destitua les trois faux papes prétendant régner, Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI.

L'abbé Darras parle au sujet de cette période de « *l'éclipse du pouvoir pontifical* »²⁷.

Il y eut également une vacance de Siège de huit ans, suite aux règnes de deux faux papes Christophe (903 – 904) et Sergius III (904 – 911). Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que Christophe soit considéré comme un faux pape par l'Église.

Comme faux papes trônant sur le Siège de Pierre sans qu'un véritable pape soit alors élu, nous pouvons citer les cas de Constantin II (767 – 768), Boniface VI (896), Étienne VI (897), Boniface VII (974, 984).

Comme vacance de Siège sans usurpateur, les périodes les plus longues sont les suivantes :

- Saint Sixte II – Saint Denys, 6 août 258 – 21 juillet 260 : **1 an, 11 mois et 15 jours**
- Saint Eusède – Saont Militiade, 17 août 309 – 1^{er} juillet 311 : **1 an, 10 mois et 14 jours**
- Vigile – Pélage I^{er} : 7 juin 555 – 15 avril 556 : **1 an, 10 mois et 8 jours**
- Honorius I^{er} – Séverin : 12 octobre 638 – 27 mai 640 : **1 an, 7 mois, 15 jours**
- Saint Martin I^{er} – Saint Eugène I^{er} : 17 juin 653 – 9 août 654 : **1 an, 1 mois, 22 jours**
- Saint Agathon – Saint Léon II : 10 janvier 681 – 16 août 682 : **1 an, 8 mois, 6 jours**
- Benoît V – Jean XIII : 23 juin 964 – 30 septembre 965 : **1 an, 3 mois, 7 jours**
- Célestin IV – Innocent IV : 10 novembre 1241 – 24 juin 1243 : **1 ans, 7 mois, 14 jours**
- Clément IV – Grégoire IX : 29 novembre 1268 – 31 août 1271 : **2 ans, 9 mois, 1 jour**
- Nicolas IV – Saint Célestin V : 4 avril 1292 – 4 juillet 1294 : **2 ans et 3 mois**
- Clément V – Jean XXII : 20 avril 1314 – 6 août 1316 : **2 ans, 3 mois, 16 jours**

Ajoutons à tout cela que, pour mettre un terme au Grand Schisme d'Occident, *l'Église a rendu le Siège vacant* lors du concile de Constance, lorsqu'il fut demandé à Grégoire XII de démissionner en vue d'élire un nouveau pape accepté par tous les camps.

Grégoire XII démissionna le 4 juillet 1415. On attendit sa mort avant d'élire par un conclave son successeur, Martin V, le 11 novembre 1417. ***L'Église avait organisé une vacance de Siège de près deux ans et demi.***

Il apparaît que ***l'Église a connu a près de vingt reprises une vacance de Siège de plus d'un an.***

N'en déplaise au père Horovitz, une longue vacance de Siège n'a rien de neuf. La spécificité de notre situation vient :

- de l'usurpation, visant non seulement à avoir des faux papes se faisant passer pour des vrais, mais aussi une secte se faisant passer pour l'Église.

²⁷ *Histoire générale de l'Église*, tome 20, abbé J.-E Darras, Louis Vivès Libraire-Éditeur (1874), p.578.

- la disparition du pouvoir de juridiction ordinaire.
- l'apostasie cataclysmique résultant du conciliabule Vatican II et de ses suites.

« *Il nous parle d'une conjuration mondiale dans laquelle serait mis KO Notre-Seigneur Jésus-Christ.* »
(2'17)

Le père Horovitz met dans ma bouche des mots que je ne prononce pas. Le fait est que la conjuration moderniste est une réalité, dénoncée et combattue par Saint Pie X. Lisons dénoncer l'« *association secrète* » et la « *race perniciense* » des modernistes :

– « *Aucun évêque n'ignore, croyons-Nous, qu'une race très perniciense d'hommes, les modernistes, même après que l'Encyclique Pascendi Dominici Gregis eut levé le masque dont ils se couvraient, n'ont pas abandonné leurs desseins de troubler la paix de l'Église. Ils n'ont pas cessé, en effet, de rechercher et de grouper en une association secrète de nouveaux adeptes, et d'inoculer avec eux, dans les veines de la société chrétienne, le poison de leurs opinions, par la publication de livres et de brochures dont ils taisent ou dissimulent les noms des auteurs. Si, après avoir relu Notre Lettre Encyclique précitée, l'on considère attentivement cette audacieuse témérité qui Nous a causé tant de douleur, on se convaincra sans peine que ces hommes ne diffèrent en rien de ceux que Nous avons dépeints dans ce document. Ces adversaires sont d'autant plus à redouter qu'ils nous touchent de plus près ; ils abusent de leur ministère pour tendre l'appât d'une nourriture empoisonnée ; en vue de surprendre la bonne foi de ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, ils propagent autour d'eux une apparence de doctrine, qui contient la somme de toutes les erreurs.* »²⁸

– « *Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Église. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement qui, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, voudra bien examiner leurs doctrines, et, conséquemment à celles-ci, leur manière de parler et d'agir.*

Ennemis de l'Église, certes ils le sont, et à dire qu'elle n'en a pas de pires on ne s'écarte pas du vrai. Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine ; le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Église ; leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes. Puis, cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. Et tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis. D'ailleurs, consommés en témérité, il n'est sorte de conséquences qui les fasse reculer, ou plutôt qu'ils ne soutiennent hautement et opiniâtrement. »²⁹

Il est étonnant que le père Horovitz nie cette réalité historique. Pie XII, conscient du danger, tapa une dernière fois du poing sur la table dans son encyclique *Humani Generis* (1950).

Il convient également de mentionner le complot de la Haute-Vente – qui s'est recoupé avec la conjuration moderniste –, dont la finalité était de faire élire « un pape selon ses besoins ». Pie IX prie tant au sérieux le complot des loges visant à placer un des siens sur le trône de Pierre, qu'il demanda à Créteineau-Joly de le dénoncer dans son livre, *L'Église romaine face à la Révolution*, auquel il adressa un Bref pontifical le 25 février 1861.

²⁸ *Sacrorum Antistitum*, 1^{er} septembre 1910, motu proprio de Saint Pie X.

²⁹ *Pascendi Dominici Gregis*, 8 septembre 1907, lettre encyclique de Saint Pie X.

Nous verrons plus loin avec le témoignage de Louis Bouyer et les confidences de Dom Lambert Beaudouin, comment le complot triompha au conclave de 1958.

Face à tout cela, que pèsent les sarcasmes du père Horovitz ?

« *Comment imaginer un seul instant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'autorité du pape. Comment imaginer que Notre-Seigneur ait subi un tel affront ?* » (2'39)

Cette inversion accusatoire est une « tarte à la crème » habituelle.

Modernistes et gallicans accusent les sédévacantistes de transgresser le dogme selon lequel les portes de l'enfer ne prévaudront pas sur l'Église. Assurément, pareille accusation revient à ignorer le dogme que l'on prétend défendre.

Notre-Seigneur a promis : : « *Et moi, je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* »³⁰.

Commençons par dire que cette promesse ne signifie pas qu'une vacance de Siège est impossible. Cela l'est d'autant moins que nous avons vu que l'Église a elle-même rendu le Siège vacant (4 juillet 1415 – 11 novembre 1417). Le père Horovitz vise complètement à côté.

Léon XIII nous enseigne que les « Portes de l'Enfer » sont les mauvaises doctrines, autrement dit, l'erreur ou l'hérésie : « *N'a-t-il pas été dit à Pierre : “ Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.” Donc, dans la foi de Pierre, il n'y a rien d'insuffisant, rien d'obscur, rien d'imparfait, rien contre quoi puissent prévaloir ces mauvaises doctrines et ces opinions perverses qui sont comme les portes de l'enfer* »³¹.

C'est d'ailleurs pour lutter contre les Portes de l'Enfer, donc contre l'erreur, que l'infaillibilité a été donnée à Pierre : « *Ce charisme de vérité et de foi à jamais indéfectible a été accordé par Dieu à Pierre et à ses successeurs en cette chaire, afin qu'ils remplissent leur haute charge pour le salut de tous, afin que le troupeau universel du Christ, écarté des nourritures empoisonnées de l'erreur, soit nourri de l'aliment de la doctrine céleste, afin que, toute occasion de schisme étant supprimée, l'Église soit conservée tout entière dans l'unité et qu'établie sur son fondement elle tienne ferme contre les portes de l'enfer* »³².

Ajoutons que l'Église ne peut professer l'erreur, puisqu'elle « *ne peut s'abstenir en aucun temps d'attester et de prêcher la vérité de Dieu.* »³³

Les principes sont parfaitement clairs :

- Un pape ne peut pas être hérétique.
- L'Église ne peut pas professer l'erreur.
- Les Portes de l'Enfer désignent les mauvaises doctrines.

³⁰ Saint Mathieu, 16 : 18.

³¹ *Caritatis Studium*, lettre encyclique, 25 juillet 1898.

³² Concile du Vatican, *Pastor Aeternus*, constitution dogmatique, 18 juillet 1870.

³³ Constitution dogmatique *Dei Filius*, concile Vatican I.

Dès lors, soutenir qu'un pape puisse être hérétique ou professer l'erreur en matière de foi, c'est soutenir que les Portes de l'Enfer ont prévalu contre l'Église, malgré la promesse de Dieu. Ceux qui nient le dogme ne sont pas les sédévacantistes, mais ceux, dont le PH fait partie, qui soutiennent que le pape – et par lui l'Église – peut enseigner l'erreur.

En répétant que l'erreur ne peut pas triompher de l'Église, les sédévacantistes défendent le dogme.

« Mgr Abauzit nous explique qu'une conjuration se serait formée et aurait réussi à fonder une fausse Église, avec un faux pape et tout cela avec l'aide de tous les évêques du monde. Si vous voulez gober une telle chose, je vous laisse le faire. » (3'56)

La crainte de Pie IX s'est en effet réalisée : un faux pape a été placé sur le trône de Pierre pour fonder une fausse église.

Les évêques du monde n'ont pas aidé à cela – à l'exception de quelques félons bien placés – mais ont été mystifiés.

*« Soit vous suivez Mgr Abauzit dans ses **théories de conjuration totalement folles**, même un film ne pourrait accepter un scénario aussi délirant » (4'14), « Qui peut croire en un complot pareil ? Peut-être ce sont des extra-terrestres ou des reptiliens ? » (9'25)*

Ces « *théories de conjuration totalement folles* » ne se trouvent dans aucun film, mais dans un livre, *L'Église romaine face à la Révolution*, de Crétineau-Joly, approuvé par Pie IX.

Les travaux de Crétineau-Joly sont repris dans *La conjuration antichrétienne*, de Mgr Delassus, ouvrage ayant reçu l'*Imprimatur*. Le 23 octobre 1910, le cardinal Mery del Val écrit à Mgr Delassus :

*« **Sa Sainteté vous félicite affectueusement** d'avoir mené à bonne fin la composition de cet ouvrage important et suggestif, à la suite d'une longue série d'études qui font également honneur à votre zèle et à votre ardent désir de servir la cause de Dieu et de la Sainte Église.*

Répetons : face à cela, que valent les sarcasmes du père Horovitz ?

« Il faut démontrer que le conclave qui a élu Mgr Roncalli assez facilement était un conclave invalide. » (6'23)

Il est certain que Roncalli-Jean XXIII n'était pas pape.

Un pape ne peut pas perdre la foi :

*– « C'est pour cela que par la vertu de Ses prières, Jésus-Christ Notre-Seigneur a obtenu à Pierre que, **dans l'exercice de son pouvoir, sa foi ne défailût jamais.** »*

Léon XIII, *Satis Cognitum*, lettre encyclique, 29 juin 1896

*– « Il importe en effet, **que celui dont la foi ne saurait défaillir** [le pape] guérisse les blessures faites à la foi. »*

Pie IX, *Ad Apostolicae Sedis*, lettre encyclique, 22 août 1851

Nous pourrions multiplier d'autres citations magistérielles exprimant le même principe.

Or, le 11 avril 1963, dans sa pseudo-encyclique *Pacem in Terris*, Roncalli-Jean XXIII professe « infailliblement » l'hérésie de la liberté de conscience, condamné par Grégoire XVI dans *Mirari Vos*, et par Pie IX dans *Quanta Cura* : « **Chacun a le droit d'honorer Dieu suivant la juste règle de la conscience et de professer sa religion dans la vie privée et publique.** »³⁴

S'il avait été pape, pareille hérésie n'aurait jamais eu sa place dans le Magistère.

En professant l'hérésie, Roncalli-Jean XXIII s'est démasqué.

Un hérétique n'est pas éligible à la papauté. Le conclave n'avait pas possibilité d'élire un non-catholique. Dès lors, le conclave est invalide.

Par ailleurs, nous disposons d'un témoignage de première main concernant la fraude de l'élection de Roncalli. Et ce témoignage vient du cœur nucléaire du modernisme, de Louis Bouyer, l'un des artisans de la pseudo-messe montinienne.

Lisons-le :

« Je me trouvais à Chèverogne, le nouvel Amay, invité à prêcher la retraite aux moines. **La mort de Pie XII nous fut annoncée inopinément.** Avec un zèle qui pourrait paraître intempestif, sur la foi de la radio italienne, je crois bien même que nous chantâmes une panykhide pour le repos de son âme douze bonnes heures avant sa mort.

Ce soir-là, dans la cellule où était revenu, au bout de son chemin terrestre, le vieux don Lambert Bauduin, nous avons eu avec lui une de ces conversations de la fin qu'entre-coupaient des silences où la torpeur interrompait, sans jamais l'engourdir, le cours de sa pensée. " S'ils élisaient Roncalli, nous dit-il, tout serait sauvé : **il serait capable de convoquer un concile et de consacrer l'œcuménisme** ". Le silence retomba, puis la vieille malice revint dans un éclair de regard : " J'ai confiance, dit-il, **nous** avons notre chance ; **les cardinaux, pour la plupart, ne savent pas à qui ils ont affaire.** Ils sont capables de voter pour lui..." »³⁵.

J'invite le lecteur à réfléchir aux mots employés :

- 1) Dom Lambert Bauduin confie en 1958 que si Roncalli était élu, il convoquerait un concile pour consacrer l'œcuménisme. Il connaissait suffisamment Roncalli – mieux que les cardinaux – pour connaître ses véritables intentions.
- 2) « *Nous avons notre chance* ». Qui dom Lambert vise-t-il lorsqu'il utilise le mot « *nous* » ? Les modernistes. Quelle est la « *chance* » dont parle dom Lambert ? Celle de faire triompher l'œcuménisme.

³⁴ La version anglaise officielle de ce passage est encore plus claire. Il n'est pas dit suivant la juste règle de « la conscience », mais de « sa » conscience : « *Also among man's rights is that of being able to worship God in accordance with the right dictates of his own conscience, and to profess his religion both in private and in public.* »

La version latine utilise la formule : « *rectam conscientiae suae normam* », traduisible par « la norme correcte de sa conscience ».

³⁵ Don Lambert Beauduin, *un homme d'Église*, Louis Bouyer, édition du Cerf (2009), p.180-181.

- 3) Les cardinaux « *ne savent pas à qui ils ont affaire* ». Mais don Lambert, simple moine, lui, le sait, parce qu'en sa qualité de précurseur de l'œcuménisme, il faisait partie de la cinquième colonne moderniste.

« Maître Abauzit nous explique que Notre-Seigneur nécessairement, soit s'est trompé, soit nous a menti. Comment Notre-Seigneur aurait pu permettre que ce qu'il a annoncé comme éternel, soit que provisoire ? Puisque la fameuse "église" qui remplacerait l'Église éternelle dont nous parle avec brio Mgr Abauzit, où est-elle » (8'10)

Il est difficile de comprendre le père Horovitz dont le propos est de plus en plus confus.

Nous avons déjà vu :

- Qu'il n'est pas contraire à la constitution divine de l'Église qu'il y ait une vacance de Siège, même longue.
- Que l'Église militante est principalement, voire exclusivement constituée des chapelles *non una cum*.
- Que suite à l'apostasie moderniste, la hiérarchie catholique s'est perpétuée avec les clercs *non una cum*.

Le père Horovitz conclut : « *Vous mentez Mgr Abauzit, vous mentez !* » (20'04)

Vidéo 20 : Mgr Abauzit connaît-il le droit canon ? 1

Dans cette vidéo, le père Horovitz soulève à nouveau une argumentation qui se retourne contre sa secte.

« *Si je prends actuellement l'Église actuelle et l'institution par Notre-Seigneur Jésus-Christ, **il y a une continuité qui a été promis par Notre-Seigneur.*** » (3'56)

Les modernistes ont rompu avec cette continuité :

- En faisant élire des faux papes.
- En donnant officiellement naissance à une nouvelle religion au conciliabule Vatican II.
- En créant de nouveaux « sacrements » (invalides) dont la substance a été changée par rapport à ceux institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- En établissant une hiérarchie invalide en raison de l'invalidité du rite de consécration épiscopale montinien.
- En donnant à leur secte une constitution (code de droit canon moderniste de 1983).

Ces dernières années, dans le cadre du processus synodale, les faux papes modernistes ont reconnu à plusieurs reprises qu'ils construisaient une « église ».

Bergoglio a ouvert le bal dans un discours du 9 octobre 2021 avec la franchise que nous lui connaissons :

« Le Père Congar, de sainte mémoire, rappelait : " Il ne faut pas construire une autre Église, **il faut construire une Église différente** " (Vraie et fausse réforme dans l'Église, Milan, 1994, 1939). Et c'est là le défi. Pour une " **Église différente** ", ouverte à la nouveauté que Dieu veut lui suggérer... »

Les modernistes ont donné un nom à cette « Église différente » en cours de création : l'Église synodale.

Dans le document d'étape continentale du 22 octobre 2022, il est ainsi évoqué : « Une Église synodale [qui] **se construit autour de la diversité** »³⁶.

Dans le document final du Synode sur la synodalité, d'octobre 2024, Bergoglio donne les grandes lignes de son « Église différente ». Nous observons qu'il est annoncé une refonte – donc un abandon non-dit – du dogme de la Primauté :

– « **Une Église synodale se fonde sur l'existence, l'efficacité et la vitalité effective – et non seulement nominale – de ces organes participatifs, ainsi que sur leur fonctionnement en conformité avec les dispositions canoniques ou les coutumes légitimes, et sur le respect des statuts et des règlements qui les régissent. C'est pourquoi il convient de les rendre obligatoires, comme cela a été demandé à toutes les étapes du processus synodal, et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, non de manière purement formelle, mais de façon appropriée aux différents contextes locaux.** »³⁷

– « **Sur ce chemin, une Église synodale s'engage à marcher, dans les différents lieux où elle vit, avec des croyants d'autres religions et avec des personnes d'autres convictions, en partageant librement la joie de l'Évangile et en accueillant avec gratitude leurs dons respectifs : construire ensemble, en frères et sœurs, dans un esprit d'échange et d'aide réciproque.** »³⁸

– « **Leur statut théologique et canonique, ainsi que celui des groupements continentaux de Conférences épiscopales, devra être clarifié afin de pouvoir exploiter leur potentiel pour le développement ultérieur d'une Église synodale.** »³⁹

– « **L'intensité de l'élan œcuménique est l'un des fruits les plus significatifs du Synode 2021-2024. La nécessité de trouver " une forme d'exercice de la primauté qui [...] soit ouverte à une situation nouvelle " (UUS 95) est un défi fondamental à la fois pour une Église synodale missionnaire et pour l'unité des chrétiens.** »⁴⁰

Prévost nous confirme, dans une homélie du 26 octobre 2025, qu'il poursuit la construction de cette nouvelle église, entendez, de cette secte :

« **Chers amis, nous devons rêver et construire une Église humble. Une Église qui ne se tient pas droite comme le pharisien, triomphante et gonflée d'orgueil, mais qui s'abaisse pour laver les pieds de l'humanité ; une Église qui ne juge pas comme fait le pharisien avec le publicain, mais qui se fait lieu d'accueil pour tous et pour chacun ; une Église qui ne se referme pas sur elle-même, mais qui reste à l'écoute de Dieu pour pouvoir écouter tout le monde. Engageons-nous à construire une Église toute synodale, toute ministérielle, toute attirée par le Christ et donc tendue vers le service du monde.** »

Par la bouche de ses chefs, la secte moderniste reconnaît expressément son projet de constituer une nouvelle « église ».

Que pense de tout cela le père Horovitz ? Nous ne l'entendons pas à ce sujet.

³⁶ DEC 87, p.38.

³⁷ 104.

³⁸ 123.

³⁹ 126.

⁴⁰ 137.

« Elle [l'Église] a été fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour **la profession de sa doctrine.** »
(4'21)

Si la secte moderniste professait la même doctrine que Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle ne bénirait pas les couples homosexuels.

« Où est passée l'Église enseignante ? » (5'45)

Dans les évêques *non una cum*.

« Qui vous a donné pouvoir d'enseigner ? Quels sont vos diplômes pour justifier cet enseignement ? »
(9'12)

Il est vrai que je ne dispose d'aucun diplôme pour « enseigner ». C'est pourquoi je ne fais que répéter l'enseignement de l'Église, comme Léon XIII et Saint Pie X m'enjoignent de le faire, et que j'en tire les conclusions qu'il faut contre le modernisme.

Répétons les mots de Léon XIII dans *Sapientiae Christianae* :

« Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles.

Toutes les fois que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent aisément, non, certes, s'arroger la mission des docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, et être, pour ainsi dire, l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération privée a été jugée par les Pères du Concile du Vatican **tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité à la réclamer.** « Tous les chrétiens fidèles, disent-ils, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions par les entrailles de Jésus-Christ et nous leur ordonnons, en vertu de l'autorité de ce même Dieu Sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour éloigner ces horreurs et les éliminer de la sainte Église ». **Que chacun donc se souvienne qu'il peut et qu'il doit répandre la foi catholique par l'autorité de l'exemple, et la prêcher par la profession publique et constante des obligations qu'elle impose.** Ainsi, dans les devoirs qui nous lient à Dieu et à l'Église, une grande place revient au zèle avec lequel **chacun doit travailler, dans la mesure du possible, à propager la foi chrétienne et à repousser les erreurs.** »

Vidéo 21 : Mgr Abauzit connaît-il le droit canon ? 2

« **Fichez-nous la paix ! c'est tout ce que l'on vous demande.** » (1'07)

J'entends la demande du père Horovitz, mais Léon XIII en fait une tout autre aux catholiques dans *Sapientiae Christianae* :

« Dans ce déluge universel d'opinions, c'est la mission de l'Église de protéger la vérité et d'arracher l'erreur des âmes, et cette mission, elle la doit remplir saintement et toujours, car à sa garde ont été confiés l'honneur de Dieu et le salut des hommes. Mais, quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais, comme le dit saint Thomas : « Chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires ».

Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la vérité de sa

croissance. Dans les deux cas, une telle conduite est honteuse et elle fait injure à Dieu ; elle est incompatible avec le salut de chacun et avec le salut de tous ; elle n'est avantageuse qu'aux seuls ennemis de la foi ; car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons. »

« Ce serait faire injure à son église que de supposer qu'elle a erré dans son enseignement » (4'05)

Cette injure n'est pas faite par les sédévancantistes, mais par les modernistes qui, par leurs faux papes, contredisent l'enseignement de l'Église.

Rappelons que selon le père Horovitz, l'enseignement de l'Église est compatible avec la bénédiction des couples homosexuels. Rappelons aussi que selon lui, le magistère ordinaire relève de la condition de théologien privé du pape, dans lequel il peut se tromper en matière de foi. Mon contradicteur se souvenait-il de sa position ?

Il y a ici encore une invraisemblable inversion accusatoire. Car la secte moderniste a officiellement condamné ou corrigé plusieurs textes de l'Église : cela revient à l'accuser d'avoir erré.

Dans son ouvrage *Principes de théologie catholique*, publié une première fois en 1982, l'abbé Ratzinger s'est réjoui du fait que *Gaudium et Spes*, constitution pastorale du conciliabule Vatican II, était une « La révision du Syllabus de Pie IX »⁴¹ :

« **Le texte joue un rôle de contre-syllabus** dans la mesure où il représente une tentative pour une réconciliation officielle de l'Église avec le monde tel qu'il était devenu depuis 1789. »⁴²

Le Syllabus est répudié par tous ceux qui au for externe adhèrent au conciliabule Vatican II. Le père Horovitz en fait partie.

Mais il y a plus fort.

La secte moderniste a renié dans sa doctrine officielle trois bulles pontificales : Bulles *Dum Diversas* (1452) et *Romanus Pontifex* (1455) du pape Nicolas V, et *Inter Caetera* (1493), d'Alexandre VI.

Dans une Note conjointe sur la « doctrine de la découverte » du 30 mars 2023, note conjointe des Dicastères pour la Culture et l'Éducation et pour le Service du Développement Humain Intégral, la secte moderniste condamne ces trois bulles.

Il est reproché à Nicolas V et Alexandre VI par « certains chercheurs » d'avoir promu la « doctrine de la découverte », sorte de droit de conquête justifiant le pillage et la spoliation.

Cette accusation est absurde.

Paul III, sa bulle *Sublimis Deus* de 1537, prohibe la spoliation des peuples indigènes : « Nous définissons et déclarons [...] que [...] lesdits Indiens et tous les autres peuples qui seront découverts plus tard par les chrétiens, **ne doivent en aucun cas être privés de leur liberté ou de la possession de leurs biens, même s'ils ne sont pas de foi chrétienne ; et qu'ils peuvent et doivent, librement et**

⁴¹ *Principes de théologie catholique*, abbé Ratzinger, éditions Tequi (2005), p.426.

⁴² *Ibid.*, p.427.

légitimement, jouir de leur liberté et de la possession de leurs biens ; ils ne doivent en aucun cas être réduits en esclavage ; si le contraire se produit, cela sera nul et sans effet ».

Par ailleurs, la bulle *Dum Diversas* est un texte défensif contre les musulmans. Le pape y encourage à combattre les ennemis de la foi :

« Comme nous le comprenons en effet de votre désir pieux et chrétien, vous entendez subjuguier les ennemis du Christ, à savoir les Sarrasins, et [les] ramener, d'un bras puissant, à la foi du Christ, si l'autorité du Siège Apostolique l'appuyait. C'est pourquoi nous considérons que ceux qui s'élèvent contre la foi catholique et luttent pour éteindre la religion chrétienne doivent être combattus par les fidèles du Christ avec courage et fermeté... »

En conclusion, Nicolas V affirme que ceux qui chercheraient à enfreindre ce texte provoquerait le courroux de Dieu :

« En conséquence, il n'est permis à personne d'enfreindre cette feuille de nos concessions, pardons, testaments, indulgences et décrets, ou d'oser s'y opposer imprudemment. Si, cependant, quelqu'un essayait d'y toucher, il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul. »

L'Église défend à qui que ce soit de toucher aux dispositions de ce texte, la secte moderniste les répudie, encourageant ainsi la colère de Dieu.

Dans toutes bulles incriminées, les papes proclament leur volonté de promouvoir la foi et de convertir les populations découvertes.

La secte récuse la « doctrine de la découverte », tout en affirmant qu'elle n'a jamais appartenu à la foi catholique. Sans cohérence aucune, bien que se déclarant innocente, la secte moderniste rejette les bulles incriminées. Les papes auraient, par ces textes, méconnu la « dignité et les droits des peuples autochtones ». Aussi, la secte s'excuse-t-elle pour ces erreurs :

« L'Église [entendre, la secte moderniste] reconnaît que ces bulles pontificales n'ont pas reflété de manière adéquate l'égale dignité et les droits des peuples autochtones. L'Église est également consciente que le contenu de ces documents a été manipulé à des fins politiques par des puissances coloniales concurrentes afin de justifier des actes immoraux à l'encontre des peuples autochtones qui ont été réalisés parfois sans que les autorités ecclésiastiques ne s'y opposent. Il est juste de reconnaître ces erreurs, de reconnaître les terribles effets des politiques d'assimilation et la douleur éprouvée par les peuples autochtones, et de demander pardon. En outre, le Pape François a exhorté : “ Que la communauté chrétienne ne se laisse plus jamais contaminer par l'idée qu'il existe une supériorité d'une culture par rapport à une autre et qu'il est légitime d'utiliser des moyens de coercition sur les autres. ” »

Ces trois bulles – expressions de la morale catholique – n'étaient pas des textes magistériel⁴³, mais elles appartiennent néanmoins à la doctrine de l'Église. La secte les a répudiées et s'en excuse, ce qui signe une discontinuité doctrinale avec l'Église. C'est une énième preuve qu'elle n'est pas l'Église.

Ainsi qu'évoqué *supra*, en condamnant la peine de mort, la secte moderniste porte une accusation contre l'Église, qui l'a toujours approuvée.

⁴³ Il ne s'agit pas de définitions dogmatiques imposées à l'Église universelle.

Vidéo 22 : Quelles sont les références bibliographiques de Mgr Abauzit ?

Le Père Horovitz me demande mes références bibliographiques. J'oppose plutôt des références magistérielles, car il s'agit de l'ultime argument d'autorité en matière de foi. À titre subsidiaire, il m'arrive de citer des saints ou des docteurs de l'Église. Puis enfin, des théologiens approuvés par l'Église.

Par ailleurs, mon contradicteur montre en vidéo les prestigieux titres de sa bibliothèque. Il faudrait donc lui demander comment, après avoir lu tout cela, il en est arrivé à se retrouver dans une secte qui bénit les couples homosexuels.